

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal
ATTRACTIF

Un Cantal
CONNECTE
& OUVERT

Un Cantal
AU COEUR DES
SOLIDARITES

Un Cantal
INNOVANT

Un Cantal
RESPONSABLE

8
novembre
2024



Conseil départemental du Cantal
Réunion de l'Assemblée départementale

Conseil départemental du 8 novembre 2024

Ordre du jour

N° Rapport	Titre	RAPPORTEURS
	<i>CANTAL ATTRACTIF</i>	
1	Station du Lioran - Tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2024-2025	Jamel BELAIDI
2	Sectorisation future - Complément et ajustement	Philippe FABRE
3	Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025-2026-2027 - Association ECLAT, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public	Valérie CABECAS
	<i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES</i>	
4	Protocole d'accord relatif à la lutte contre l'habitat indigne dans le Département du Cantal 2024-2028	Dominique BEAUDREY
5	Avenants aux conventions de gestion entre le Conseil départemental du Cantal et la CAF du Cantal et la MSA d'Auvergne	Dominique BEAUDREY
6	Avenants aux conventions avec l'ADAPEI et l'Association des Paralysés de France (APF) pour la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du nouvel accord tripartite	Sylvie LACHAIZE
7	Convention entre le Département et les Services Autonomie à Domicile en application de l'axe 2 du cadre d'adhésion de l'appel à manifestation d'intérêt "Soutien de la CNSA aux Départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026"	Sylvie LACHAIZE
8	Attribution d'une aide à l'investissement pour l'EHPAD de Pierrefort	Sylvie LACHAIZE
9	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 - Attribution exceptionnelle au titre de l'année 2024	Aurélié BRESSON
10	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Pleaux et le Département du Cantal : Collège-Ecole Publique de Pleaux	Annie DELRIEU
	<i>CANTAL INNOVANT</i>	
11	Expérimentation d'une nouvelle offre de service d'intermédiation entre les jeunes, les établissements de formation et les entreprises	Florian MORELLE
	<i>CANTAL RESPONSABLE</i>	
12	Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable dans le Cantal en 2023-2024	Gilles CHABRIER
	<i>ADMINISTRATION GENERALE</i>	
13	Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée	Valérie SEMETEYS
14	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président	Valérie SEMETEYS
15	Barème Direction des Mobilités - Travaux et matériels	Jean MAGE
16	Personnel départemental - Tableau des emplois	Isabelle LANTUEJOUL
17	Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Cantal	Jean MAGE
18	Mise à jour du règlement budgétaire et financier - Provisions	Jean MAGE
19	Constitution de provisions 2024	Jean MAGE
20	Décision Modificative n°1 2024	Jean MAGE
21	Orientations budgétaires 2025	Bruno FAURE



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
RÉUNION DU 8 NOVEMBRE 2024

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le 8 novembre à 09 heures 30, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 11 octobre 2024, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

Secrétaire de séance : Isabelle LANTUEJOUL

Sont présents :

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamel BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Philippe FABRE, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Isabelle LANTUEJOUL, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Valérie RUEDA, Valérie SEMETEYS.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Céline CHARRIAUD donne pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU.
Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Bruno FAURE.
Christophe VIDAL donne pouvoir à Sophie BENEZIT.

Le quorum est atteint.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Chers collègues,

Avant de débiter, simplement vous dire qu'en absents excusés, nous avons Céline CHARRIAUD qui est en Allemagne pour représenter le Viaduc de Garabit (une procédure de classement de l'UNESCO est en cours) a donné pouvoir à Jean-Jacques MONLOUBOU. Marie-Hélène ROQUETTE me donne pouvoir. Christophe VIDAL étant à l'assemblée générale de la FDSEA donne pouvoir à Sophie BENEZIT.

Je vous propose que nous désignons Isabelle LANTUEJOU pour être Secrétaire de séance.

C'est une session particulière, puisqu'elle va concerner un dossier important de cette actualité que sont les orientations budgétaires, mais force est de constater que, chaque année, on doit composer avec de nouveaux événements qu'on va qualifier d'exceptionnels. Depuis quelque temps, les crises s'enchaînent à un rythme effréné : depuis le COVID, on n'a jamais arrêté. On a eu le COVID, on a eu la crise de l'énergie, la crise de la matière première, la crise internationale avec l'Ukraine, plus récemment au Moyen-Orient et cette année n'échappe pas non plus à la règle, puisque la situation d'une part, ne s'est pas améliorée – elle s'est même aggravée sur le front de l'Est qui s'enlise ; au Moyen-Orient, où le conflit se propage jusque vers le Liban. Et au-delà des conséquences humaines dramatiques, l'instabilité mondiale est renforcée par une élection américaine qui nous laisse pour le moins perplexes ou dubitatifs. Et puis une situation économique européenne qui vacille. Pour ce qui est de celle de la France, elle est tout simplement intenable. C'est aussi avec une certaine gravité que l'on doit aborder ces orientations budgétaires : déficit record qui laisse planer le doute, d'ailleurs (je l'avais déjà dit en son temps), sur la sincérité du budget qui avait été adopté en décembre dernier au niveau national, à l'aide du 49.3. La dette abyssale. Baisse de la notation de cette dette qui laisse présager une augmentation importante de la charge financière sur le budget national. La question est de savoir : où va-t-on s'arrêter ? Un déficit qui était espéré en décembre dernier à 4,4 % du PIB. Visiblement, il sera de 6,1 voire de 6,2 % au 31 décembre prochain et si rien n'est fait, il est annoncé, dans le meilleur des cas, à 7 % en 2025.

Il est vrai que, si le projet de loi de finances qui a été mis sur la table par le Premier ministre est draconien, reconnaissons à ce Premier ministre la volonté et le courage de vouloir redresser la barre d'un héritage dont il n'est pas responsable. Il tente de sonner la mobilisation générale. D'ailleurs, beaucoup d'entre nous partage le constat et dénoncent la gestion irresponsable de l'État depuis plusieurs années. Par contre, finalement, peu sont prêts à accepter et à en assumer les conséquences. C'est vrai que le remède est rude : 60 milliards annoncés sont nécessaires pour ramener le déficit aux alentours des cinq points en 2025. Sur ces 60 milliards, on en a cinq qui concernent les collectivités, j'allais dire même 6,4 puisqu'il y a cinq milliards de recettes en moins, mais n'oublions pas les quatre points de CNRACL qui seront une charge en plus et qui représentent peu ou prou, au niveau national, 1,4 milliard. Ce remède est d'autant plus dur pour les Départements que les Départements ont été fragilisés par les réformes successives sur la fiscalité locale. Rappelons que les Départements n'ont plus de leviers sur leurs recettes, alors qu'aujourd'hui, en parallèle, une part importante de leurs dépenses est non pilotable – je parle là des allocations individuelles de solidarité (AIS) qui relèvent des décisions de l'État, tant sur les critères d'attribution que sur le montant de ces allocations. Cette situation de fait conduit au fameux effet ciseaux qui réduit notre capacité à agir.

Rude aussi pour le Département du Cantal, bien évidemment qui a pourtant été rigoureux toutes ces années, d'une part dans sa gestion, en maintenant nos politiques publiques, en baissant de plus de 20 M€ notre endettement. Et j'allais dire que nous avons même été très sages. Très sages aussi, parce qu'on a payé un certain nombre de factures à la place d'autres. Je vous laisse les identifier, mais je pourrais citer le RSA, l'avenant 43, l'avenant 44, la prime Ségur, les décisions de rémunération sur les fonctionnaires, les primes de feu pour les sapeurs-pompiers

professionnels qui représentent pour le Département, depuis 2022, une charge supplémentaire annuelle de 12 M€. Si nous avons su faire preuve jusque-là de résilience, puisque je vous rappelle qu'en 2023, 14 Départements tiraient la sonnette d'alarme qu'ils étaient en difficulté, ils sont au nombre d'une trentaine cette année et nous n'en faisons pas partie. Néanmoins, nous n'y échapperons pas si l'État n'arrête pas tout à la fois le pillage méthodique de nos poches et cette frénésie malade qu'il a de créer et/ou de transférer de nouvelles charges. Je rappellerai quand même le RSA, créé par Martin HIRSCH en 2009 – cela fait 15 ans, ce n'est pas très loin. Il y a 15 ans, le RSA était pris en charge à 100 % par l'État. 15 ans plus tard, on est sur des niveaux de l'ordre de 62 à 63 %, ce qui se traduit par une dépense annuelle et une prise en charge annuelle par le Département du Cantal de l'ordre de 5 M€. Cela s'illustre tout à fait en 2024 : rappelez-vous, en 2024, 1^{er} avril, augmentation du RSA de 4,6 %, soit 540 000 € à trouver pour les finances du Département, sans le moindre euro de compensation de l'État.

Aujourd'hui, les projections du projet de loi de finances, si on les applique au Département du Cantal, font état de 6,8 M€ de recettes en moins. Je peux rappeler le dispositif : c'est le prélèvement de prévoyance de 2 % sur nos recettes ; c'est également la non-dynamique de la TVA (on perd deux points sur environ 50 M€, c'est à peu près 1 M€ de perdu en recettes) ; c'est le fonds de compensation de la TVA qui va se voir amputé ; tout cela représentant à peu près 6,8 M€, mais il faut rajouter 1 M€ de charges en plus, avec ces fameuses cotisations CNRACL. L'impact pour le Département est de l'ordre de 7,5 à 7,8 M€.

Toutefois, les élus que nous sommes avons la responsabilité de ne pas tomber dans la caricature. Nous devons rester lucides et avoir un discours de vérité. Un déficit public, quel qu'il soit, conduit à l'accumulation de dettes, et la dette, quelle qu'elle soit (privée ou publique) a un coût et ce n'est pas une ressource sans limite. Je crois que tout le monde dans cette assemblée peut partager ce fait. Ne rentrons pas non plus dans une démarche qui consisterait à opposer les strates de collectivités. Tout à l'heure, je vous parlais d'un effort de 5 milliards à faire sur les recettes (des recettes en moins). Évitions de rentrer dans le débat de dire « c'est aux communes de payer », « c'est aux intercommunalités de payer », « c'est aux Régions de payer » et d'exempter totalement les Départements ou autres. Je pense que nous devons être responsables et l'effort doit exister, mais il doit être équitable et bien évidemment en proportion des facultés de chacun.

De même, s'il paraît légitime que l'on appelle de nos vœux une modulation de notre contribution au regard de nos moyens, cela n'a de sens que si l'État, de son côté, change ses paradigmes et arrête dans le même temps de nous créer ou de nous transférer de nouvelles charges. À ce titre, je remercie les parlementaires pour le travail qu'ils effectuent et toute l'énergie qu'ils déploient pour faire entendre cette logique et faire entendre la voix du Cantal à l'Assemblée et auprès du Gouvernement. À l'heure où l'on débute les travaux pour construire le budget 2025, avec cette séance d'orientations budgétaires, je pense qu'il est important aussi que nous puissions rappeler aux Cantaliens notre engagement, que celui-ci reste entier et déterminé, malgré les zones de turbulences économiques et que nous ne renonçons pas à la mise en place de notre projet stratégique pour le Cantal. Cet engagement se traduit par le maintien de l'ensemble de nos politiques publiques, que ce soit au niveau de la solidarité sociale, mais sur l'ensemble des autres compétences : la solidarité territoriale, le soutien aux associations ou encore à la jeunesse, par exemple. De même sur la réalisation de nos projets porteurs d'avenir qu'il convient de préserver, qu'ils concernent : l'attractivité ; les investissements que nous faisons à l'heure actuelle sur le campus Simone-Veil pour la création du restaurant CROUS ; la construction du Pôle d'excellence ; la modernisation de nos collèges ; la modernisation de nos principaux axes routiers et également le déploiement de la fibre... Il est important que, sur ces projets que nous estimons stratégiques, nous puissions poursuivre leur déploiement. Pour ce faire, bien évidemment, il conviendra de rechercher l'efficience qui devra être le fil conducteur de l'ensemble de nos actions, pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement et dégager ainsi l'épargne nécessaire pour l'investissement, indispensable pour soutenir également l'économie cantalienne. Après une période de désendettement, le maintien de notre encours sera visé, pour conserver une capacité d'investissement. Enfin, les projets bénéficiant de cofinancements devront être privilégiés.

Par ailleurs, lors de cette session, on aura à se prononcer sur d'autres dossiers. Sans vouloir être exhaustif, je voulais simplement en citer quelques-uns qui me semblent importants.

Le premier la sectorisation des collèges. Je vous rappelle que, lors de notre séance de décembre 2023, nous avons décidé de revoir la sectorisation des collèges, avec des prérequis qui s'appuient : sur un constat de baisse démographique et une projection de baisse démographique (perte aux alentours de 900 collégiens sur une base de 4 800) ; La volonté affirmée de conserver un maillage territorial équilibré des établissements sur le territoire, tout en veillant à l'optimisation de l'utilisation de nos espaces bâtimentaires que nous souhaitons pouvoir mutualiser dans certains cas, là où c'est possible, avec d'autres collectivités ; En mettant fin à la double sectorisation en vertu de la mise en place et de l'organisation des cycles 3, au bénéfice des collèges ruraux ; et en actant, à terme, la fermeture du collège de la Jordanne, du fait de la structure même de ce bâtiment (une structure Pailleron), la date de fermeture était imaginée en 2028. Et puis on avait aussi validé le fait de se laisser la possibilité de réaliser des ajustements, au regard d'analyses complémentaires, au regard d'échanges avec des élus sur le territoire. Certains ajustements vous seront proposés lors de cette session, comme le report d'une année de la fermeture de la Jordanne, en lien avec la médiation qui est en cours et qui a été sollicitée par la Fédération des parents d'élèves, notamment.

Au titre de la mutualisation, un rapport vous sera également proposé concernant la mutualisation des bâtiments des collèges, notamment pour le collège Raymond-Cortat à Pleaux. Cette mutualisation a pour but de regrouper l'école primaire dans les locaux du collège et il vous sera proposé une convention de délégation de la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux de la Commune vers le Conseil départemental.

Il vous sera également proposé, la signature d'une convention d'objectifs sur la période 2024-2027, avec l'association Éclat, le Centre national des arts de la rue, l'État, la CABA, la Ville, pour confirmer notre soutien au Festival international de théâtre de rue, notamment sur l'opération « Champ Libre ! », pour laquelle nous avons un regard tout particulier.

Il vous sera aussi proposé d'approuver un protocole d'accord définissant l'organisation ainsi que l'engagement des différents partenaires dans la lutte contre l'habitat indigne, qui reste également une priorité pour le Conseil départemental. On peut considérer, effectivement, que cela concerne l'ensemble du territoire avec des typologies légèrement différentes : sur le logement ou sur l'espace rural, ce type d'hébergement indigne concerne plus des propriétaires occupants, c'est-à-dire des résidences secondaires avec propriétaire occupant, alors qu'en zone urbaine, on est plus sur des logements de résidence secondaire, mais qui abritent des locataires. Donc une convention visant à mieux organiser la lutte contre cet habitat indigne.

Les services d'autonomie à domicile seront également abordés, avec la réforme qui vise à rapprocher les services de l'autonomie avec les services de soins infirmiers à domicile, pour les transformer en services d'autonomie dits mixtes : aide et soins (nouvelle réforme). L'objectif recherché étant la réponse simplifiée aux besoins des bénéficiaires et surtout une meilleure coordination dans les prises en charge.

Il vous sera également proposé de mobiliser notre fonds d'urgence pour les travaux en EHPAD pour l'EHPAD de Pierrefort, notamment pour le remplacement du système de sécurité incendie, indispensable pour la sécurité de l'établissement. Vous savez tous les efforts que l'on fait concernant les EHPAD qui se trouvent globalement dans une situation difficile, mais je m'empresse de rajouter que c'est une situation nationale et qui n'est pas spécifique au département du Cantal.

Et puis, en termes de solidarité, même si c'est symbolique, nous examinerons un rapport avec deux dossiers sur le Fonds Cantal solidaire. Il me semblait important de le souligner, parce que ça témoigne de notre agilité et de notre capacité à répondre rapidement aux Communes, lorsqu'il y a des besoins urgents et notamment ces deux dossiers qui concernent Vic-sur-Cère et Prunet, au moins pour l'un pour des travaux de sécurité, notamment sur un pont, me semble-t-il.

Et puis, pour illustrer l'importance que nous portons à la jeunesse, il vous sera proposé d'engager une expérimentation sur la mise en place d'une offre de service post-bac qui est destinée aux jeunes cantaliens pour faciliter la promotion de l'offre de formation supérieure dans le département du Cantal, la mise en réseau, ainsi que faciliter les rencontres qui peuvent être déterminantes pour permettre aux jeunes d'opérer des choix d'orientation.

J'en ai terminé, de mon propos introductif. Vous avez compris que, malgré un environnement financier qui est pour le moins très défavorable, nous devons rester résolument tournés vers l'avenir, avec détermination : détermination de construire des perspectives pour le Cantal pour les Cantaliennes et les Cantaliens.

J'en ai maintenant terminé. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose que nous débutions l'examen des différents rapports.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 septembre 2024

Nous devons adopter le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2024. Y a-t-il des remarques particulières sur ce PV ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons donc à l'examen du premier rapport qui concerne la station du Lioran sur les tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2024-2025. J'en profite pour vous informer que nous allons débiter la production de neige lundi en huit, puisque les conditions météorologiques devraient a priori le permettre. C'est Jamel BELAIDI qui nous le rapporte.

1. Station du Lioran – Tarifs des remontées mécaniques pour la saison 2024-2025

M. Jamel BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre de la délégation de service public signée le 7 janvier 2014 entre le Département et la SAEM Super Lioran Développement portant sur la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques du domaine skiable et des activités annexes de la station du Lioran, l'Assemblée délibérante doit se prononcer sur la grille tarifaire annexée proposée pour l'hiver 2024-2025, conformément à l'article 29 de ce contrat. Vous trouverez en annexe les catégories des forfaits, avec les nouveaux tarifs 2024-2025. On note une légère augmentation d'environ 5,5 %. Vous avez tous les secteurs et les catégories de groupes pour les forfaits.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu l'avis favorable du Conseil d'administration de la SAEM Super Lioran Développement du 23 décembre 2023 sur la grille tarifaire hivernale 2024-2025,

- d'approuver les tarifs proposés pour la saison hivernale 2024-2025.

Ce dossier a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des remarques particulières ? Je rappelle que c'est une obligation de notre délégataire de nous présenter ses tarifs. C'est la troisième année où il est proposé des augmentations de l'ordre de 5 %. Je vous rappelle la logique qui avait été engagée par la SAEM du Lioran. C'était un travail collectif qui avait été fait aussi avec les stations principales du Massif central, notamment Superbesse et le Mont-Dore, où nous avons constaté qu'on avait des tarifs de l'ordre de 30 % inférieurs à des tarifs de même niveau, notamment dans les Pyrénées. Donc l'idée, c'était de pouvoir faire un réajustement, sans pour autant reprendre les 30 % d'écart. C'est vrai qu'avec la crise, des stratégies différentes ont été prises de stations à d'autres. Il y a des stations où c'est plus facile, notamment dans les Alpes : il y a des stations des Alpes où ils ont mis 30 % d'augmentation la première année pour prendre en charge l'électricité, etc. D'autres en ont fait moins. Chaque territoire a optionné

ses évolutions tarifaires. Et nous, c'était véritablement la volonté, puisque la décision avait été prise avant ces crises énergétiques, de rééquilibrer les tarifs, mais de le faire de manière coordonnée, de manière à éviter une concurrence à la baisse au niveau des stations d'Auvergne. Donc on arrive à la troisième année qui avait été validée sur des évolutions de l'ordre de 5 % à peu près.

Y a-t-il des remarques particulières sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport 2, la sectorisation, les compléments et ajustements et c'est Philippe FABRE qui nous le rapporte.

2. Sectorisation future – Complément et ajustement

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Comme l'a indiqué le Président dans ses propos préliminaires, il s'agit, dans ce rapport, de proposer des amendements et des ajustements concernant la sectorisation que nous avons travaillée lors des séances de juin et décembre 2023. Comme cela vous a été indiqué, ce qui a présidé à cette sectorisation, c'est à la fois de garantir un véritable maillage territorial pour l'ensemble des établissements dont nous avons la responsabilité et également, pour les raisons indiquées, la fermeture du collège de la Jordanne à l'horizon 2028. Parmi ces actualités, la volonté de la Commune de Sansac-de-Marmiesse et notamment des parents d'élèves, de scolariser les enfants de cette commune au collège de Saint-Mamet.

Il est proposé d'amender les dispositions de la délibération prise en décembre 2023.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de confirmer les décisions de sectorisation suivantes :

A partir de septembre 2025 : les Communes d'Ayrens et Saint-Paul-des-Landes sectorisées au collège de Laroquebrou ; Carlat et Yolet sectorisées au collège de Vic-sur-Cère ; Prunet et Teissières-lès-Bouliès au collège de Montsalvy ; Alleuze sectorisée au collège de la Vigière à Saint-Flour ; Cussac et Paulhac sectorisées au collège de Pierrefort ; les communes de Celoux, Chazelles, Lastic, Rageade, Soulages et Vieillespesse au collège de Massiac et Sansac-de-Marmiesse sectorisée au collège de Saint-Mamet ;
et à partir de septembre 2026, les Communes de Jussac, Marmanhac et Laroquevieille au collège de Saint-Cernin.

- de décider de décaler la fermeture du collège de la Jordanne d'une année.

- de décider de surseoir aux décisions prises par délibération du Conseil départemental du 18 décembre 2023 concernant la sectorisation des communes rattachées aux collèges aurillacois et de proroger pour ces mêmes communes la sectorisation actuelle, à l'exception des Communes susvisées,

- de confirmer les mesures de sectorisation actuelle pour toutes les autres Communes non mentionnées dans les éléments ci-dessus.

La Troisième Commission a émis un avis favorable et la Première Commission un avis conforme.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Stéphane FRECHOU.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Deux points sur cette délibération. Évidemment, on ne va pas s'y opposer, puisque l'orientation des élèves de Sansac sur Saint-Mamet aujourd'hui est partagée par les parents d'élèves, on le sait, et il n'y a pas de raison de s'opposer à cela. Nous allons nous abstenir pour deux raisons. La première, c'est parce qu'on ne peut pas être

contre non plus la conciliation qui est mise en place, évidemment : elle était demandée et nous y étions favorables. La conséquence qu'on y voit tout de même, c'est qu'en repoussant d'un an la fermeture du collège de la Jordanne, alors que vous aviez acté cette décision, on s'interroge sur les conditions d'accueil et d'éducation des enfants une année de plus, c'est-à-dire dans un établissement moribond, où il est de plus en plus difficile d'être attractif pour recruter des enseignants par voie de mutation, hormis ceux qui veulent absolument rentrer dans l'académie, alors que ceux qui sont en place, bien sûr auront – et c'est heureux pour eux – un an de plus pour trouver un point de chute, mais il n'en demeure pas moins que c'est compliqué de trouver des remplaçants. C'est compliqué d'assurer pleinement l'intégralité des cours et on connaît les façons de gérer aussi de l'État et notamment de l'Éducation nationale vis-à-vis des contractuels, qui ne sont pas forcément très, très attractives non plus. Donc au final, on craint que les conditions d'éducation soient plus défavorables à la Jordanne qu'ailleurs et sur plus long terme pour les enfants qui vont y rester. C'est pourquoi nous allons nous abstenir.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres remarques sur ce rapport ? Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais profiter de ce rapport pour vous faire partager quelques remarques. Le dossier sur la sectorisation comporte deux volets. Le premier volet, Philippe FABRE vient de le détailler. Il vise à redistribuer les élèves dans les collèges à la périphérie d'Aurillac, Saint-Flour et Mauriac et dans les cantons ruraux, ceci de manière à les conforter. C'est dans la droite ligne de la politique qu'on a toujours conduite et force est de constater que, dans l'état actuel des choses, il y a même des Communes qui ont imaginé rejoindre des collèges qu'on n'avait pas identifiés dans un premier jet. Donc on peut considérer que tout cela s'organise de manière tout à fait satisfaisante sur le terrain.

Stéphane FRECHOU a évoqué la question du collège de la Jordanne et je voudrais à cet instant vous faire partager une préoccupation concernant l'implication et l'engagement de l'Éducation nationale, parce que notre collègue FRECHOU a évoqué les conditions d'accueil des enfants dans cet établissement et lorsque nous avons débattu, nous, du scénario de la répartition des élèves dans les trois collèges aurillacois, j'ai le souvenir très précis d'avoir indiqué qu'il y avait plusieurs conditions à remplir. La première était de pouvoir accueillir les élèves dans de bonnes conditions et s'assurer de l'implication de l'Éducation nationale, étant entendu que, dans le collège de la Jordanne, il y a des classes spécialisées et des enseignants spécialisés. Or, aujourd'hui, je vais vous faire partager une inquiétude qui réside dans le fait que, de toute évidence, les engagements de l'Éducation nationale ne sont pas à la hauteur de ce qui avait pu nous être indiqué ou de ce qu'elle avait plus nous laisser penser au début de l'examen de ce dossier, puisque (si mes informations sont bonnes, mais elles le sont, de toute évidence), l'Éducation nationale a satisfait à un certain nombre de demandes de mutations et a décidé de recourir au recrutement de professeurs vacataires. Je considère de ce fait que le délai d'un an/le décalage d'un an qui découle de cette procédure de conciliation est bienvenu et doit être mis à profit pour s'assurer des intentions effectives de l'Éducation nationale, parce que, de toute évidence, aujourd'hui, loin de faciliter notre tâche, l'Éducation nationale rend, de mon point de vue, difficiles, ou complique les conditions d'enseignement dans cet établissement. Ça faisait partie des deux conditions qui devaient être remplies pour que le scénario que nous avons identifié puisse être mené à terme. Et aujourd'hui, je pense qu'il y a encore des inconnues et des doutes qui doivent être levés, notamment sur les intentions de l'Éducation nationale et sa capacité à répondre à nos attentes.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Valérie RUEDA et Philippe FABRE ensuite.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Pour compléter ce que vient de dire Monsieur DESCOEUR, effectivement, hier, j'étais en Conseil d'administration du collège de la Jordanne, les conditions d'accueil en termes d'encadrement, ce ne sont pas des enseignants vacataires qui ont été recrutés, mais des enseignants contractuels et qui nécessitent un accompagnement particulier de la part des corps d'inspection. Ce sont souvent de jeunes enseignants qui n'ont pas pu bénéficier de la formation nécessaire pour vraiment exercer avec l'expertise que peuvent avoir des personnes qui ont vraiment bénéficié du concours, c'est-à-dire toute la pédagogie, toute la didactique qui va avec. Donc cela nécessite un accompagnement fort. Les équipes de direction ont mené un gros travail dans ce sens-là et ont mobilisé les personnels du rectorat. Déjà plusieurs inspecteurs sont descendus dans le Cantal, sur le collège, pour accompagner. Il y a des projets qui sont menés par certains enseignants. Effectivement, ce sont les plus anciens. Il y a des parents d'élèves qui ont un petit peu manifesté un certain mécontentement, dans la mesure où il y avait moins de projets que les autres années, mais ceci s'explique aussi par le départ des enseignants expérimentés. Les nouveaux ont déjà suffisamment de travail en termes de préparation et n'ont pas le temps et l'expertise pour organiser des projets plus élaborés (entre autres des voyages scolaires). Donc oui, vous avez raison, la situation est difficile.

Moi, j'ai vu des gens motivés qui croyaient en leur métier et au travail qu'ils réalisaient, avec un public difficile, particulièrement les troisièmes si on parle de ce collège-là. Une année de plus, ça nécessitera un accompagnement fort en termes de moyens, donc je pense qu'il ne faut pas les oublier. Moi, j'étais toute seule, hier, au Conseil d'administration. Or, je pense qu'il faut montrer quand même qu'on est là, pour les années à venir, les quelques années à venir, pour ne pas que ce soit un établissement moribond.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Jamel BELAIDI.

M. Jamel BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1

Merci, Monsieur le Président. Pour répondre à Valérie, elle était toute seule hier, puisque je représente normalement le Conseil départemental au Conseil d'administration du collège de la Jordanne, il y a eu un incident, le 12 avril dernier, avec le collectif de professeurs qui ont bousculé ma fille qui m'accompagnait pour une remise de médaille où j'étais invité par Madame NAVARRO, l'ancienne proviseure. Tant que je n'aurai pas d'excuses, de la part de ce collectif de professeurs, je n'assisterai pas aux Conseils d'administration. Le nouveau proviseur est au courant.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Cette précision étant faite, d'autres demandes de prise de parole ? Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Je ne veux pas être redondant, mais j'insiste sur le fait qu'il faut vraiment – et je m'adresse aussi à Philippe, qui suit cette question, qui est le vice-président en charge de ces dossiers – mettre à profit ce délai pour lever les doutes et obtenir des réponses très précises aux interrogations que nous nous posons. Je le dis très clairement, parce que de la capacité à obtenir des réponses claires dépend notre capacité demain à décider.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Effectivement, les préoccupations des collègues sont légitimes, et au-delà des collègues, je crois qu'il s'agit de l'éducation de nos jeunes collégiens. Comme l'a indiqué Vincent, je crois que nous devons être particulièrement exigeants en direction de l'Éducation nationale, pour qu'en effet, l'Éducation nationale puisse mettre tous les

moyens nécessaires, au collège de la Jordanne, mais j'ai envie de dire dans nos 22 collèges, parce que la défaillance n'est pas qu'au collège de la Jordanne. Nous observons que parfois les postes ne sont pas systématiquement occupés par des enseignants diplômés. Pour autant, les contractuels font de leur mieux, mais, comme l'a souligné Valérie RUEDA, il faut que l'Éducation nationale notamment à travers son corps d'inspection, puisse accompagner ces contractuels, pour que la qualité de l'enseignement soit de bonne qualité sur l'ensemble du département du Cantal.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole ? C'est un sujet compliqué. Il est vrai que ce sujet de sectorisation concerne l'ensemble du département. On s'aperçoit que, sur les deux tiers du département, la situation est entérinée. Des ajustements de territoires, suite à des demandes de Conseils municipaux, notamment Sansac, ont été entérinés. On se donne effectivement cette année supplémentaire, mais il y a deux points qu'il ne faut pas oublier. D'une part, comme le disait Vincent DESCOEUR, c'est l'implication de l'Éducation nationale dans l'accompagnement, c'est essentiel et aujourd'hui, on peut estimer qu'ils sont un peu défaillants sur l'opération, parce qu'on ne peut pas vider les moyens pédagogiques d'un établissement, et après dire « ça ne marche pas ». Oui, il faut assumer : c'est ce que l'on fait, nous, au niveau du Département. D'autre part, il ne faut pas oublier non plus qu'au niveau du collège de la Jordanne, on a un problème de structure bâtementaire et là, il est de notre responsabilité aussi en termes d'élus de prendre ce point en compte. Je rappellerai simplement que des bâtiments de ce type avec une armature fer, on a largement assez de nos deux mains pour compter le nombre d'établissements qu'il reste en France, parce que difficultés à terme en termes d'évolution de ces bâtiments.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport, je n'en vois pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Non. On enregistre les quatre abstentions. Donc ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

On passe maintenant au rapport 3, sur de la culture : c'est Valérie CABECAS qui va nous rapporter la convention d'objectifs autour du festival du théâtre de rue.

3. Convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025-2026-2027 – Association ÉCLAT, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public

Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Président. Comme vous l'avez dit dans vos propos introductifs, le Conseil départemental est aux côtés de l'association Éclat, depuis plusieurs années. En 2024, nous avons signé une convention entre la structure Éclat et le Département. Notre participation s'élève à 90 000 €, répartie comme suit : 80 000 € pour l'organisation de la 37^{ème} édition du Festival international du théâtre de rue et pour la tournée cantalienne « Champ libre ! » qui s'est déroulée sur 25 communes en amont du festival et 10 000 € pour soutenir les missions du Centre de création artistique « Le Parapluie ».

Conformément à la volonté du Département de soutenir la mise en œuvre du projet artistique et culturel de l'association Éclat, il est proposé d'établir une convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025-2026 et 2027 liant l'association Éclat, le Centre national des arts de la rue et de l'espace public, l'État, la CABA, la Ville d'Aurillac au Conseil départemental. Les modalités de versement de la subvention seront fixées annuellement dans la convention passée entre la structure et le Département, sous réserve de l'inscription de la dépense au budget départemental.

On vous propose donc de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- prendre acte du versement de la subvention d'un montant de 90 000 €, conformément aux dispositions de la convention signée en juillet 2024 ;

- d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2025-2026 et 2027 liant l'association Éclat avec le centre national des arts de la rue, l'État, la Région, la CABA, la Ville d'Aurillac et le Conseil départemental du Cantal ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Magali MAUREL.

Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3

Merci, Président. Je voudrais mettre l'accent et souligner l'inquiétude qu'on peut avoir aujourd'hui par rapport au budget du festival actuellement, avec les inflations connues ces dernières années, les contraintes qui pèsent lourdement par rapport aux questions de sécurité qui nous sont imposées et qui obèrent aujourd'hui une partie du budget artistique. Il faut que ce festival qui a un rayonnement international, qui est un vecteur d'attractivité fort pour notre département, ne perde pas en qualité. Je trouve dommage que, depuis plusieurs années, les subventions soient figées aux sommes qu'elles ont été. J'aurais trouvé un signal fort pour le festival, qui fait beaucoup, et qui, comme vous l'avez souligné dans les propos introductifs, a su développer, au-delà du temps fort des quatre jours de festival, tout un rayonnement. Au départ, c'était plus autour d'Aurillac ; maintenant, c'est vraiment sur tout le département. Je trouve donc dommage que l'on n'encourage pas et qu'on n'envoie pas un signal positif à l'association, avec une augmentation de participation, pour soutenir un minimum le festival, ses efforts et reconnaître aussi ce rayonnement qui est extrêmement important pour notre territoire.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Je crois qu'il faut déjà considérer que partir sur l'idée d'un maintien est un exploit, aujourd'hui, dans l'environnement économique que connaissent les Collectivités. Et d'autant plus (sans vouloir doucher votre espoir) que là, on affirme l'intérêt du festival, l'intérêt de « Champ libre ! », parce que c'est une vingtaine de communes, à peu près, chaque année, qui accueillent des spectacles en préouverture du festival, mais tout ça, ça reste quand même soumis à l'inspection des crédits budgétaires, parce que tout ça, ça fait partie de l'optionnel. Donc quand nous serons en capacité, bien évidemment, nous soutiendrons. Ceci dit, si l'État, comme je le disais en propos liminaires, continue de nous faire les poches et continue de nous transférer des charges de manière permanente, il est évident que nous serons en difficulté pour pouvoir soutenir le festival, mais aussi pour pouvoir soutenir les clubs, les écoles de sport, pour pouvoir maintenir le soutien aux collectivités, pour pouvoir réaliser d'autres opérations. Je pense qu'aujourd'hui, la situation est difficile et on peut même la qualifier de grave, parce qu'on a tous laissé filer les choses, auprès des gouvernements qui géraient plus ou moins bien. Sauf qu'aujourd'hui, on arrive au pied du mur et il convient de prendre des décisions.

Sur l'exercice 2025, l'idée est de reconduire l'ensemble de nos politiques publiques. J'espère bien évidemment que nous aurons des nouvelles moins dramatiques ou moins difficiles à assumer au niveau national, mais permettez-moi de me satisfaire d'imaginer pouvoir continuer à être aux côtés du Festival, même si c'est à niveau équivalent.

D'autres remarques sur rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

On va passer à des dossiers importants qui concernent le Département, où, bien souvent, on est sur des secteurs qui sont plus dans nos compétences obligatoires, tout ce qui concerne les solidarités. Le premier rapport, c'est le n° 4, qui concerne l'habitat indigne. C'est donc Dominique BEAUDREY qui nous le présente.

4. Protocole d'accord relatif à la lutte contre l'habitat indigne dans le Département du Cantal 2024-2028

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci. Comme l'a dit le Président dans son propos introductif, la lutte contre l'habitat indigne est une priorité pour le Département. Dans le Cantal, l'habitat indigne, tel que défini dans la loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009, se situe aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain et affecte aussi bien les locataires que les propriétaires occupants. En 2019, 8,1 % des résidences du parc privé, soit 5 361 logements, sont potentiellement indignes. Ces logements ont été construits avant 1949 et sont souvent occupés par des ménages qui ont plus de 60 ans. En milieu urbain, ce sont bien les locataires qui sont touchés et en milieu rural les propriétaires occupants. Afin de traiter les situations d'habitat indigne, le Cantal est doté d'un pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne. Son objectif est de piloter et animer la politique de lutte contre l'habitat indigne et les actions mises en place visent à repérer les situations à risque. Depuis sa création, le nombre de logements indignes faisant l'objet d'une procédure ne cesse d'augmenter. Lors du précédent protocole, entre 10 et 40 procédures par an étaient en cours. En juillet 2024, nous avons fait le point et on dénombre déjà 42 procédures.

L'ensemble des partenaires impliqués prennent des engagements communs dans la limite de leurs compétences. Pour le Département, les engagements qui sont prévus sont : participer autant que de besoin aux instances, comités et groupes de travail constitués dans le cadre du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne ; veiller à la cohérence des actions menées avec les orientations du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ; informer et mobiliser les travailleurs sociaux sur le dispositif mis en place, pour qu'ils orientent et accompagnent les ménages les plus fragiles qui subissent une situation de mal-logement.

Ce dispositif n'a aucun impact financier pour le Département.

Il est ainsi demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le protocole d'accord relatif à la lutte contre l'habitat indigne dans le département du Cantal,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ce protocole.

Avis favorable de la Quatrième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de précisions sur ce rapport ? Gilles CHABRIER.

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Juste pour affirmer l'importance de ce dossier, car l'habitat sur le département est quelque chose d'important, sur lequel on a beaucoup de lacunes, que ce soit sur le logement indigne, le logement vacant et le logement en règle générale. Vous le verrez tout à l'heure, quand je vous parlerai du rapport de développement durable par rapport au service public de la rénovation de l'habitat. Il y a de vraies actions à mettre en place, malgré les actions déjà en place, mais je pense qu'il faut cranter un peu plus fort, de manière à ce qu'on accélère ces capacités d'amélioration de l'habitat, parce qu'on a trop de lacunes. Je rappelle que le département du Cantal est le quatrième département où l'énergie chauffe plus l'extérieur que l'intérieur. Donc il y a vraiment des actions fortes à faire et je pense que c'est un vaste sujet sur lequel il faut mutualiser les services, il faut qu'on réinvente un service, et je serais tenté de dire que j'aimerais bien que l'on travaille sur une Maison départementale de l'habitat, qui permettrait d'avoir un observatoire et une aide à la décision sur certains sujets.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ces précisions et ce souhait affirmé. Simplement dire qu'effectivement, dans le cadre du SPPEH, on a eu une réunion du comité de pilotage, cette semaine, avec l'ensemble des territoires et des techniciens des territoires, pour imaginer l'avenir, puisque le fonctionnement au niveau de l'ANAH va être différent avec les territoires. Ça va être sous la forme de contrats territoriaux. Les OPAH vont disparaître, sauf pour les zones urbaines. Pour arriver à mettre en place effectivement tout ce volet concernant l'énergie, il est évident que, sur l'habitat indigne, ça va un peu plus loin, un peu plus large, mais, dans un département comme le Cantal, effectivement, l'énergie est un point important et essentiel dans cette qualification.

D'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport sur la convention de gestion entre le Conseil départemental, la CAF du Cantal et la MSA. Cela concerne la gestion des dossiers des allocataires du RSA et c'est donc Dominique BEAUDREY, notre spécialiste en la matière !

5. Avenants aux conventions de gestion entre le Conseil départemental du Cantal et la CAF du Cantal et la MSA d'Auvergne**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Merci, Monsieur le Président. Les conventions de gestion du revenu de solidarité active entre chacun des organismes payeurs, c'est-à-dire la CAF et la MSA, arrivent à leur terme, fin 2024 pour la CAF et au 18 janvier 2025 pour la MSA. La nouvelle convention a besoin d'être approfondie par rapport à la réforme du RSA inscrite dans la loi pour le plein-emploi. Il est proposé, en attendant l'intégration des nouvelles règles de fonctionnement, d'établir un avenant pour chacune des conventions, afin de proroger leur durée jusqu'au 31 mars 2025.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Afin d'éviter une rupture dans le traitement des dossiers dans l'attente de la nouvelle convention en cours d'étude intégrant les nouvelles règles de fonctionnement pour 2025, il est nécessaire d'établir deux avenants aux conventions, afin de continuer d'appliquer les modalités définies sur la période 2020-2024 ;

- d'approuver l'avenant n° 3 à la convention de gestion entre le Conseil départemental du Cantal et la CAF du Cantal, portant la durée de celle-ci jusqu'au 31 mars 2025.

- d'approuver l'avenant n° 1 à la convention de gestion entre le Conseil départemental du Cantal et la MSA du Cantal, portant la durée de celle-ci jusqu'au 31 mars 2025.

- d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ces avenants.

Avis favorable de la Quatrième Commission et conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des remarques particulières ? C'est un rapport de gestion, en fait, qui ne donne pas trop lieu à discussion, me semble-t-il. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport 6, ce sont des conventions avec l'ADAPEI et l'APF, dans le cadre d'un nouvel accord tripartite avec Conseil départemental et c'est Sylvie LACHAIZE qui nous le rapporte.

6. Avenants aux conventions avec l'ADAPEI et l'Association des Paralysés de France (APF) pour la mobilisation de l'Aide à la Vie Partagée (AVP) au bénéfice des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans le cadre du nouvel accord tripartite

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci, Président. Les conventions signées en décembre 2022 avec l'ADAPEI et l'association des paralysés de France mobilisent l'aide à la vie partagée au bénéfice des personnes ayant fait le choix de vivre dans un habitat partagé. Les actions financées par l'AVP s'adressent à deux publics, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap. Un nouvel accord tripartite a été signé le 29 mars 2024, entre le Département, l'État et la CNSA. Le budget alloué par le Département à la mise en œuvre de cette AVP est de 18 700 € par an, la CNSA finançant les projets pour un montant de 74 800 €. Suite à une erreur matérielle, ce rapport annule la délibération du 27 septembre 2024 et modifie la précision du calendrier de versement du montant de l'AVP (par deux versements, un acompte en septembre de l'année N et le solde au 31 mars de l'année N+1) et le versement de l'acompte de 70 % du montant estimé de l'AVP.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- annule les avenants votés par la délibération du 27 septembre 2024,
- approuve les termes des avenants aux conventions pour la mobilisation de l'AVP entre le Département et l'ADAPEI et le Département et l'APF,
- autorise Monsieur le Président du Département ou son représentant à signer lesdits avenants,
- donne délégation à la Commission Permanente pour leur mise en œuvre.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? C'est une régularisation, vous le comprenez. S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous passons au rapport 7 : c'est un rapport plus consistant, sur une convention, notamment sur les services autonomie à domicile. C'est toujours Sylvie LACHAIZE.

7. Convention entre le Département et les Services Autonomie à Domicile en application de l'axe 2 du cadre d'adhésion de l'appel à manifestation d'intérêt « Soutien de la CNSA aux Départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 »

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Merci. Par délibération du 17 novembre 2023, le Département a approuvé l'adhésion à l'appel à manifestation d'intérêt de la CNSA « Soutien aux Départements dans le cadre du budget d'intervention 2023-2026 ». Il dispose ainsi, au travers de l'axe 2, de crédits pour accompagner les services autonomie à domicile « aide » désireux d'entrer dans la réforme en cours et souhaitant faire appel à un cabinet extérieur pour sa mise en œuvre.

La réforme vise à rapprocher des SAD (services d'aide à domicile) « aide » aux SSIAD (services de soins infirmiers à domicile) pour les transformer en services autonomie dits mixtes « aide » et « soins ». Cet objectif rejoint notre volonté d'inciter à la mutualisation des moyens entre les services « aide », seule à même de garantir une intervention en tout point du département, vu les difficultés persistantes du recrutement.

Pour 2025, il est proposé : de réserver une enveloppe de 120 000 € (deux des trois actions éligibles étant à réaliser d'ici la fin de l'année à venir), de la répartir à part égale entre les six SAD, soit 20 000 € pour chacun, le coût de

l'accompagnement n'étant pas proportionnel à la taille du service. 80 % sont pris en charge par la CNSA, les 20 % restant à la charge du Département représentent une dépense nette plafonnée à 24 000 € si tous les services s'engagent dans cette démarche. Dans l'hypothèse où le projet de transformation en SAD « aide » et « soins » ne se confirmerait pas pour un service, les crédits affectés à celui-ci pourraient être redéployés par la Commission Permanente, au bénéfice d'un ou plusieurs autres services et ce pour 2025 et 2026, après consultation de l'ARS, co-pilote de la réforme.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le projet suivant :

- approuve la convention à intervenir entre les services autonomie à domicile, en application de l'axe 2 du cadre d'adhésion de l'appel à manifestation d'intérêt « soutien de la CNSA aux Départements dans le cadre de son budget d'intervention 2023-2026 »,
- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant,
- fixe le montant des financements prévisionnels aux SAD comme suit : ADMR 20 000 € ; ASED 20 000 € ; ASP 20 000 € ; AD 20 000 € ; ADHAP 20 000 € ; DESTIA 20 000 €.
- donne délégation à la Commission Permanente : pour fixer le montant des financements prévisionnels pour 2025, en cas d'objection de l'ARS ; pour redéployer après consultation de l'ARS, les financements 2025 non utilisés ; pour fixer pour l'exercice 2026, après concertation avec l'ARS, le montant des financements attribués aux services remplissant les conditions requises.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je vais le mettre aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant à un dossier important, qui est centré sur l'EHPAD de Pierrefort, mais la problématique des EHPAD est beaucoup plus large que cet établissement. C'est donc le rapport 8, toujours Sylvie LACHAIZE.

8. Attribution d'une aide à l'investissement pour l'EHPAD de Pierrefort

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Par délibération du 18 décembre 2023, le Département a réservé une enveloppe spécifique de 100 000 € pour l'exercice 2024 dans le cadre de sa politique d'aide à l'investissement pour les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes qui rencontrent des difficultés pour investir et réaliser des travaux indispensables à leur fonctionnement. Le Département dispose, au 1^{er} janvier 2024, de 3 193 lits en EHPAD et structures non médicalisées pour personnes âgées, ce qui représente une cinquantaine d'établissements et environ 1 500 salariés. Les difficultés financières et de fonctionnement que rencontrent actuellement les EHPAD pourraient avoir, in fine, un impact négatif sur la prise en charge des résidents et sur la pérennité de l'activité pour certaines structures. Afin de permettre d'assurer une prise en charge adaptée pour nos aînés, il est important de pouvoir maintenir un investissement régulier dans les structures, d'autant qu'il s'agit d'investissements pour la sécurité des personnes accueillies.

Il est proposé d'accompagner pour cette année un seul projet : le remplacement du système de sécurité incendie de l'EHPAD La Mainada à Pierrefort. La nature de la demande est : travaux urgents à effectuer, remplacement de l'installation du SSI. Suite à une panne en janvier 2021, le SSI a dû être changé. Ce projet estimé à 220 000 € a déjà bénéficié d'une subvention de 64 000 € en 2021 et nous nous sommes portés garants de l'emprunt afférent à hauteur de 50 %. Cependant, après la visite de contrôle de conformité, il s'est avéré nécessaire de revoir la totalité

du dispositif pour appliquer de nouvelles normes. Le coût global a doublé. Il est porté à 453 667 €. Sur cette somme, seulement 138 000 € ont été payés aux entreprises. À noter que ce non-paiement des dettes auprès des entreprises qui sont intervenues à l'EHPAD a un impact sur leur trésorerie et qu'elles peuvent se retrouver elles-mêmes en grande difficulté financière.

Compte tenu de la situation extrêmement dégradée de cet EHPAD et de la nécessité de terminer ces travaux, il est proposé d'affecter la totalité de l'enveloppe à l'EHPAD de Pierrefort, soit 100 000 €. Il est prévu de verser 70 % du montant et le solde ultérieur sur présentation des factures acquittées. Ces fonds seront fléchés par l'EHPAD avec l'aide de la DDFIP pour le paiement des entreprises qui sont intervenues sur le SSI.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le projet suivant :

- attribue une subvention de 100 000 € à l'EHPAD de La Mainada à Pierrefort au titre de l'exercice 2024, qui sera versée comme suit : 70 000 €, soit 70 % du montant à la décision et le solde sur présentation des factures acquittées ;
- approuve la convention entre le Département et le bénéficiaire de la subvention ;
- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole sur ce dossier ou d'une manière globale sur les EHPAD, de manière plus large ? Vincent DESCOEUR.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci. J'obtempère, Monsieur le Président. Simplement pour me réjouir de la décision qu'on a prise il y a maintenant plusieurs mois d'accompagner ces EHPAD qui sont en difficulté et redire ici que c'est un sujet qui appelle une réponse nationale. Je me tourne vers Jean-Yves, mais il a été très souvent abordé à l'occasion de l'examen de la première partie du projet de loi de finances de la Sécurité sociale, puisqu'il n'y a pas un parlementaire qui ne vit pas la situation que vient de décrire Sylvie et que tu décris régulièrement, puisque c'est une majorité d'établissements qui ont des budgets déficitaires. Quand il s'agit d'établissements publics, on peut imaginer que les hôpitaux vivent avec des déficits, si ce n'est que, selon les cas de figure, il y a quantité d'établissements qui sont à la veille de cessation de paiement, qu'il s'agisse de factures de fournisseurs ou « pire encore », mais ce n'est pas sur le même plan, de capacité à pouvoir régler les salaires. Donc c'est une situation terrible. Nous, on ne cesse de solliciter une prise de conscience et une réponse nationale.

Je crois que ça n'enlève rien au mérite de nos actions – c'était à cela que je voulais en venir – parce que, ce qui importe, c'est que, dans le délai, on doit s'assurer que nos établissements restent à la surface. Et comme on a pu le dire à l'occasion de la réunion de travail à laquelle participait la Directrice générale de l'ARS, si on a, dans le département, des établissements répartis de manière équitable, parce qu'il y a des besoins dans tous les territoires, c'est aussi parce que ça correspond à une utilité. Il faut se méfier du discours un peu rapide qui consisterait à dire « il y a trop de places ». Je me permets de rappeler qu'il y a une quinzaine d'années, et même peut-être encore une dizaine d'années, il y avait dans chaque établissement des listes d'attente, c'est-à-dire qu'on n'était pas en capacité, dans le département, de satisfaire les demandes des personnes dépendantes et de leurs familles. Ça a duré pendant des décennies et lorsque des autorisations de créer des établissements ont été données dans cette enceinte, dans cet hémicycle, c'est justement à la demande tout à fait légitime des acteurs des territoires. Et puisqu'on parle de dépendance, ce n'est pas qu'une question budgétaire, je me suis permis de le rappeler à la Directrice générale de l'ARS, c'est que l'accueil de proximité, ça compte aussi dans l'offre qui est proposée aux familles, parce que dans ce domaine, peut-être plus que dans d'autres, c'est très bien de pouvoir mutualiser au sein d'un même territoire un certain nombre de services, par contre, l'idée que deux ou trois établissements plus

conséquents suffiraient à satisfaire les besoins des familles, c'est un fantasme, parce que, dans l'accueil qu'on doit à nos aînés, il y a cette question de proximité et de possibilité de rester dans un environnement avec la perspective de recevoir des visites familiales. Je pense qu'il ne faut pas perdre cela de vue. Tout cela pour dire que notre modèle (j'en reviens à ce que je voulais dire initialement), celui sur lequel on s'appuie aujourd'hui, est, de mon point de vue, le bon. Il a découlé de la même logique qu'on avait eue avec les collèges : des établissements dans tous les territoires, une offre de proximité. Donc on n'a pas à en rougir. Ce qu'il faut maintenant, c'est, comme vous le faites, et je vous en remercie, multiplier les initiatives pour les sauver. Et puis, nous, de notre côté, il faut qu'on obtienne une réponse de l'État, parce que c'est un cancer national. Si on continue à procrastiner, parce que ça fait des années qu'on parle d'une loi Grand âge qui n'arrive jamais... On a accouché d'une loi bien vieillir qui ne change rien au quotidien de tous les acteurs et de tous les gens qui travaillent dans ce domaine : c'était un rideau de fumée. Donc maintenant, la balle est dans notre camp. Nous avons notre responsabilité, puisque Monsieur BARNIER a pris les destinées du pays, et nous allons tout faire pour faire en sorte que ça ne reste pas un serpent de mer, parce que, chaque mois qui s'écoule, ce sont de nouveaux établissements qui rejoignent la liste des établissements en difficulté.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Bien sûr, je suis complètement d'accord avec ce que vient de dire Vincent, et ce que tu as dit aussi, Bruno. Je crois que c'est important. Ça ne nous réjouit pas, mais l'ensemble des EHPAD en France est en difficulté, et, contrairement à ce qu'on dit souvent et qu'on répète, on nous dit souvent qu'il y a un seuil de rentabilité à 80 résidents, mais je peux vous dire qu'aujourd'hui, il y a des EHPAD à 300 ou 400 qui sont en difficulté. Là aussi, on ne va pas s'en réjouir, mais on est dans les prix les plus bas de France. On a encore ce petit critère, on pourrait augmenter encore un peu, mais certes, aussi, on a les retraites qui sont les plus basses de France. Donc ce n'est pas une réjouissance de dire qu'on n'est pas les seuls, mais, en tous les cas, ce qui est bien qu'on ne soit pas les seuls, c'est qu'au niveau national, on le fait remonter. Il y a eu aussi un débat, cette semaine, sur la loi Rist et les intérimaires. Ça a été aussi un effet déclencheur : au moment du COVID, avec des intérimaires à 1 200 € la journée d'une infirmière, c'est vrai qu'on n'a pas résisté longtemps, on a creusé des trous de trésorerie énormes. La loi Rist, aujourd'hui, voulait limiter cet effet d'aubaine de l'intérim. Je dois dire qu'il y a eu un contrecoup – mais ça, on l'a vu l'an dernier, avec nos urgences à Saint-Flour par exemple. On a eu moins d'intérimaires, certes, mais on a eu des difficultés pour assurer le quotidien. Et le quotidien, c'était pratiquement au jour le jour, au niveau notamment des urgences. Donc la loi Rist, on va l'appuyer, on va essayer que des décrets passent, quand même, parce que c'est important qu'elle puisse avoir pleinement ses effets. En tous les cas, on y travaille avec les parlementaires, donc j'espère qu'on arrivera à une solution pour sauver nos EHPAD.

Et puis je rejoins complètement ce qu'a dit Vincent, il nous faut des EHPAD de proximité, comme on a besoin de nos écoles de proximité, comme on a besoin de nos services, sinon, le Cantal, c'est un maillage de petites communes et de petits territoires, donc si on n'a plus les services qui vont avec, malheureusement, le département n'ira pas de l'avant. Merci.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Pour compléter, et pour rappeler tout ce qu'on a travaillé sur les EHPAD depuis le début de la crise, je passe sur le COVID, mais j'insisterai sur les 2 M€ d'avances remboursables que l'on a octroyées aux EHPAD à l'époque les plus en difficulté. Sur le travail qui est fait sur la transformation de l'offre, on en a parlé un peu avec l'ARS, la dernière fois qu'on a eu la commission avec l'ARS. Sur l'augmentation des tarifs à hauteur de jusqu'à 15 % des tarifs pour les personnes bénéficiant de l'aide sociale. Un gros travail est fait avec la DDFIP sur la comptabilité des établissements, avec, en prévision, une cellule comptable qui pourrait être portée par le Département, qui pourrait aider les EHPAD, parce qu'un directeur, un agent fait de la comptabilité, mais ne fait pas forcément de la gestion, parce qu'il n'en a certainement pas le temps. Et on se rend compte quand on assiste au Conseil d'administration

des EHPAD qu'il y a quand même de grandes difficultés sur la gestion et sur l'aide à la compréhension des Conseils d'administration sur la gestion de ces EHPAD. Donc un gros travail est fait avec la DDFIP. On aura l'occasion d'en reparler et on ne passe pas une semaine sans avoir huit à dix heures de réunion sur les EHPAD, qui sont tous (vous l'avez souligné) en difficulté, mais que nous aidons et sur lesquels on doit avoir un regard comme le disaient Jean-Yves et Vincent, sur tous les EHPAD de tous nos territoires, ils ont tous leur utilité et on doit les garder et les sauver. On attend, au niveau national, un grand plan pour ces EHPAD et peut-être imaginer geler tous les déficits de ces EHPAD pour qu'on puisse repartir à zéro sur des EHPAD qui pourraient avoir un budget stable.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres remarques sur ce sujet important ? Un sujet important que nos aînés à prendre en charge sur le maillage territorial. C'est aussi source d'emploi sur le territoire. Donc on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de facteurs qui interviennent. Dominique BEAUDREY ?

Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs

Merci, Monsieur le Président. J'approuve tout ce qui a été dit et je me félicite vraiment de ce que le Département a pu mettre en place pour nos EHPAD et l'accompagnement des aînés. Je n'oublie pas non plus le taux directeur : on peut se féliciter aussi du taux directeur qui a été décidé. Je voudrais, aussi mettre en avant le fait qu'aujourd'hui, on a des difficultés dans les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, nos aînés entrant de plus en plus dépendants dans les établissements. Et dans les cinq années du CPOM, on ne peut pas, nous, revenir sur le GMP et le PMP, et ça impacte sur les finances des établissements et sur nos personnels qui accompagnent. Donc c'est vraiment une grosse problématique et peut-être qu'on pourrait revoir tout ça au niveau de l'État.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Ça, c'est du travail pour les parlementaires. On peut souligner aussi les difficultés que l'on a en termes de gouvernance dans les établissements : des fois côté élu, parce que c'est toujours un peu obscur, et puis en termes de direction, où on a bien souvent de multiples établissements par directeurs et qui ne leur laissent pas la capacité de prendre la pleine mesure de la gestion d'un établissement, ce qui conduit souvent sur les difficultés que l'on voit. D'ailleurs, il y a toujours une cohérence entre des difficultés de gouvernance et l'état financier. On s'aperçoit que, dès l'instant où un établissement est en souffrance de gouvernance, bien souvent, ça se traduit à terme par une difficulté financière. On demande aussi à l'État (à l'ARS en l'occurrence, mais qui répond parfois à des règles ou des niveaux réglementaires) d'assouplir ces critères, de manière à ce que l'on ait des personnes identifiées dans l'ensemble des établissements, parce que parfois, on a des établissements qui sont laissés sans gouvernance et ça implique des difficultés.

Toujours est-il que nous essayons d'accompagner au mieux l'ensemble des établissements. On met beaucoup d'espoir dans la proposition formulée par notre collègue Sylvie LACHAIZE sur la création d'une cellule de comptabilité et de gestion : c'est-à-dire qu'on enregistre, mais on essaie d'avoir des critères de gestion pour assurer l'équilibre des établissements, puisque les coûts de revient sont importants. On a essayé de faire un travail dessus, mais dans le coût de revient, est-ce que ce sont les bonnes dépenses, est-ce que c'est bien calibré ou autre ? Il faut faire un peu de gestion. Les taux d'occupation sont indispensables aussi. Là, on peut voir tout le travail qui est fait sur la diversification de l'offre pour permettre, d'une part, de mieux répondre aux besoins des Cantaliens, et puis, d'autre part, d'assurer un taux d'occupation plus satisfaisant dans l'établissement. C'est une somme de mesures de ce type qui est essentielle, mais qui nécessite une réflexion et un travail collectif, d'une part avec les établissements, d'autre part avec les services du Département, bien évidemment de l'ARS, et puis sur le côté financier de la DGFIP.

Sophie BENEZIT.

Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2

Je voudrais commencer mon intervention en remerciant le Département, remercier le Président, remercier aussi Sylvie LACHAIZE, et remercier aussi les services de Daniel BOUZAT, vraiment, sur les sujets des EHPAD qui sont en difficulté sur notre territoire, comme en France d'ailleurs, mais nous, ça nous concerne au niveau du Département pour la politique qui est menée, et toutes les actions qui sont menées et tout le travail qui est fait pour essayer de pallier ce que ne fait pas l'État. C'est trouver des solutions pour maintenir des EHPAD en proximité. Effectivement, quand on est dans des zones très urbaines, et qu'on concentre de gros établissements, au lieu d'avoir des établissements aux quatre coins d'une agglomération, ça ne modifie en rien la qualité du service, ça ne modifie en rien l'attractivité de cette agglomération. Par contre, nous, dans notre département, supprimer un EHPAD, ça contribue lourdement sur l'attractivité de ce territoire. Nous sommes quand même avec beaucoup de zones rurales et ultrarurales, et c'est indispensable pour accompagner les gens qui sont déjà là, mais aussi pour attirer d'autres populations. C'est essentiel. Donc merci vraiment pour tout ce travail qui est fait au sein du Département, pour essayer de conserver ce maillage. Il y a plein de pistes, il y a beaucoup de travail qui est fait et j'espère que l'État va prendre à bras-le-corps cette problématique, parce qu'on se sent quand même esulé (le Département) par cette problématique qui, au fil du temps... On sait bien que, si on en est là aujourd'hui, c'est parce que, jusque-là, rien n'a été fait, non pas dans le Département, mais au niveau de l'État. Donc, aujourd'hui, on essaie de gérer au mieux. Il est donné beaucoup de peine par tout le monde. Et je souhaiterais quand même remercier aussi l'ARS, qui contribue quelquefois, il faut bien le dire (on les charge souvent), pour le soutien de l'établissement. Merci.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Je rejoins Sophie sur les remerciements aux services, et je rajouterai mes remerciements à notre nouvelle DGA, Sylvie JABIOL, qui a pris ce dossier des EHPAD vraiment à cœur. Elle vient d'arriver, mais le travail avec elle va être très intéressant et (je pense) va porter ses fruits, parce que c'est un nouveau regard, un regard aussi compétent sur ces problèmes d'EHPAD et je tenais aussi à la remercier.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres remarques ? J'espère que la situation des EHPAD sera à la hauteur de notre enthousiasme !
Isabelle LANTUEJOUL ?

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Juste dire un mot pour rebondir sur la gouvernance des EHPAD. Aujourd'hui, on se trouve confronté à ce problème, avec des gens à qui on demande d'être bardés de diplômes et non d'expérience, et qui empêchent certains qui connaissent tous les rouages qui ne sont pas diplômés, de pouvoir accéder à ces fonctions et de pouvoir les assumer en toute sérénité, parce que je pense qu'aujourd'hui, la charge mentale dans les établissements, pour les directeurs, devient très, très lourde et amène aussi quelquefois à ce qu'ils lâchent prise.

Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1

Tu as tout à fait raison, Isabelle, d'autant que, dans le panel de directeurs que nous avons, ce ne sont pas les directeurs qui ont été formés à Rennes qui sont les plus compétents, et je pense notamment à un directeur qui vient de l'Éducation nationale et qui est un des plus compétents sur le département.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Il n'y en a pas, donc je mets ce rapport aux voix, pour l'attribution d'une aide exceptionnelle à l'EHPAD de Pierrefort pour réhabiliter le système d'incendie. Vous dire que nous imaginons renouveler l'opération sur l'exercice 2025 pour finaliser la mise en place de ce système. Et l'ARS,

de son côté, de même, nous accompagne sur l'opération. S'il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention, ce rapport est adopté, je vous en remercie.

On passe maintenant sur de la solidarité sociale, c'est Aurélie BRESSON qui va nous le rapporter.

9. Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 – Attribution exceptionnelle au titre de l'année 2024

Mme Aurélie BRESSON, Conseillère départementale du canton de Murat

Merci, Président. Pour rappel, en décembre 2021, nous avons voté les nouveaux dispositifs d'aide aux territoires : plus de 34 M€ sur six ans. En juin 2022, nous avons établi la liste des projets présélectionnés dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire au titre de la période 2022-2024. Les dossiers présélectionnés pour l'année 2024 ont été confirmés lors des séances du 21 juin et du 27 septembre dernier. Le dispositif prévoit que le Conseil départemental peut, à la demande expresse et argumentée des communes, réaliser d'éventuels ajustements des dossiers préprogrammés liés à des imprévus. Nous avons donc des imprévus. À ce titre, une aide financière est proposée pour deux nouveaux dossiers au titre du FCS 2024, à savoir la Commune de Prunet qui doit effectuer des travaux de voirie et d'aménagement du village des Rouquets. Le montant des travaux est de 208 299 €. Une subvention de 20 000 € est proposée. La Commune de Vic-sur-Cère qui doit réaliser des travaux de réparation du pont sur l'Iraliot : montant des travaux 107 885 €. Une subvention de 32 665 € est proposée.

Il nous est demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- attribuer à la Commune de Prunet une aide financière exceptionnelle de 20 000 € pour des travaux d'aménagement de voirie du village des Rouquets,
- attribuer à la Commune de Vic-sur-Cère une aide financière exceptionnelle de 32 665 € pour les travaux de réparation du pont sur l'Iraliot.

Il y a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Des remarques particulières sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant à la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Pleaux et le Département du Cantal. C'est le collège public. Donc là, c'est Annie DELRIEU qui va nous le rapporter.

10. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Pleaux et le Département du Cantal : Collège-École Publique de Pleaux

Mme Annie DELRIEU, Conseillère départementale du canton de Vic-sur-Cère

Merci, Président. Il s'agit d'une délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune de Pleaux et le Département du Cantal, concernant le collège et l'école publique de Pleaux. Dans le cadre de ses compétences, le Département assure l'accueil, la restauration, l'hébergement, ainsi que l'entretien général technique des collèges. Une réflexion sur la restructuration du collège de la Commune de Pleaux, ayant pour but de grouper l'école primaire dans les locaux du collège, a été lancée en 2022 par le biais d'une étude de faisabilité-programmation réalisée par Cantal Ingénierie et Territoires. Ce projet, à double usage d'intérêt public, permettra d'optimiser l'espace collège et d'accueillir les enfants de la maternelle au CM2, actuellement dans un bâtiment communal nécessitant d'importants travaux de rénovation. Pour une meilleure coordination du projet, il est proposé à la Commune de déléguer au Département du Cantal la maîtrise d'ouvrage des travaux entrant dans le champ de compétence de la Commune,

soit les travaux touchant la partie du bâtiment dédiée à la future école communale et dépendant directement de sa responsabilité et ce sous la forme d'une convention.

Dans ce contexte, le Département du Cantal est désigné maître d'ouvrage délégué (mandataire) pour la réalisation des travaux de réaménagement et restructuration. La mission confiée au Département comprend la gestion administrative, technique et comptable de l'opération jusqu'à la réception des travaux et la remise des ouvrages. Le coût estimatif global des travaux s'élève à 2 880 000 € HT. La répartition des montants des dépenses par maître d'ouvrage est la suivante : pour le Département, 1 910 000 € soit 66,32 % ; pour la Commune, 970 000 € soit 33,68 %. La Commune s'acquittera de la part lui incombant au vu d'un échéancier représentant sa contribution, sur la base de l'avancement des travaux exécutés et de leur réalisation financière. La Commune pourra bénéficier de subventions dont la recherche et la sollicitation ne font pas partie des missions confiées.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à titre gratuit à conclure avec la Commune de Pleaux, fixant la répartition des montants des dépenses par maîtrise d'ouvrage et les modalités techniques et financières de réalisation des travaux de réaménagement et de restructuration du collège Raymond-Cortat, afin d'y accueillir l'école élémentaire publique,
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Nous avons un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour ce rapport. Philippe FABRE.

M. Philippe FABRE, Conseiller départemental du canton de Vic-sur-Cère

Au-delà de ce rapport présenté par Annie, je crois que c'est l'illustration de notre politique dans le domaine de l'éducation, notamment, et ce bel exemple sur le territoire de Pleaux démontre à travers cette initiative mutualisée notamment avec la Commune, notre action pour renforcer l'attractivité des territoires ruraux dans le domaine de l'éducation. Cette initiative fera qu'à la fois l'école du premier degré, mais également notre collège seront confortés. Et encore une fois, cette action mérite d'être soulignée, parce qu'il y a un véritable intérêt pédagogique. Vous n'êtes pas sans savoir que l'enseignement est organisé sous forme de cycles et ce cycle III concerne à la fois les deux classes de l'enseignement du premier degré CM1-CM2, mais aussi la classe de sixième. Donc cette mutualisation garantira une véritable qualité d'enseignement dans le territoire et renforcera l'attractivité de la Commune de Pleaux.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Je me félicite aussi de ce bel exemple de mutualisation car le bâtiment de l'école était vétuste et était même à la limite du danger. Donc c'est bien que le primaire aille au collège de Pleaux (dont le bâtiment doit appartenir encore à la mairie, il me semble bien). Donc on peut se féliciter et remercier le Département d'investir presque 2 M€ sur ce collège pour accueillir nos primaires. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Je voudrais simplement rappeler qu'on a déjà une expérience de ce type, sur Chaudes-Aigues, où nous avons, dans le bâtiment, à la fois une partie réservée au collège et une partie réservée à l'école primaire, ce qui nous permet de mutualiser pas mal de choses, comme la cantine (la cantine se fait aussi dans d'autres établissements, comme à Murat ou à Massiac qui mutualisent aussi), mais d'un point de vue immobilier à Chaudes-Aigues, on a refait des travaux de toiture récemment, donc on a réparti la charge au prorata des mètres carrés. Ce sont de bons moyens pour mutualiser. En termes de dynamisme aussi, rassembler l'ensemble des jeunes, c'est

important. Pour le cycle III, c'est l'idéal, parce que les enseignants, que ce soit du premier ou du second degré, sont sur place, il n'y a qu'un couloir à traverser pour pouvoir se rencontrer et travailler sur des projets communs. Et puis c'est important aussi et opportun pour les jeunes enfants, les jeunes écoliers qui dédramatisent aisément le fait de passer au collège. Donc une belle opération – opération qui peut être appelée à se renouveler dans d'autres secteurs du département, tout du moins, c'est ce qu'on appelle de nos vœux.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Et nous arrivons enfin au rapport 11. Là, on passe à des jeunes cantaliens un peu plus âgés, puisqu'on est plus aux alentours de la formation supérieure. C'est Florian MORELLE qui nous le rapporte.

11. Expérimentation d'une nouvelle offre de service d'intermédiation entre les jeunes, les établissements de formation et les entreprises

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Merci, Président. Dans le cadre de l'attention que nous portons à la jeunesse et à l'enseignement supérieur, un recensement de l'ensemble des structures qui offrent sur le département des formations post-bac a été réalisé, et on continue à rendre visite à ces établissements et rencontrer les directions, les personnalités, les étudiants. 21 organismes, 46 formations et 1 710 étudiants sont concernés sur l'ensemble du département. Afin de mieux appréhender leurs besoins, un cycle de rencontres a été initié par le Conseil départemental. Des premières rencontres organisées, il ressort des difficultés à communiquer sur les formations offertes dans le département, à faire connaître certains métiers, mais aussi à mettre en relations jeunes diplômés et entreprises.

Afin de répondre aux attentes des citoyens et des acteurs de l'enseignement et du monde économique, il est proposé d'expérimenter une nouvelle offre de services à la population qui se déclinera en trois axes : mettre en réseau les acteurs du territoire en initiant un cycle de rencontres avec des établissements de formations publics et privés et constituer un groupe de représentants des différents acteurs impliqués pour créer des synergies, en valorisant l'enseignement supérieur dans toutes ses composantes ; proposer aux jeunes Cantaliens au sein de l'Hôtel du Département des temps forts autour de l'enseignement supérieur et du monde de l'entreprise, tels que le hackaton « Pépite Cantal » en collaboration avec la fondation UCA et la CCI et la création d'un rendez-vous annuel de l'orientation et de la formation thématique ; Le hackaton a eu lieu avant-hier et hier au sein de l'Hôtel du Département : une vraie réussite, pas loin de 80 étudiants, de quatre structures de formation du Cantal qui se sont retrouvées ici et qui ont travaillé en commun sur deux thématiques. Une sur comment attirer les plus jeunes et la jeunesse sur du tourisme dans le Cantal ? et une autre sur l'environnement. En un jour et demi, ils ont proposé des projets très structurés, cohérents, très en lien avec le territoire et aussi viables économiquement, donc vraiment une belle expérience. Et les gagnants (il y a eu trois équipes gagnantes) sont repartis avec une belle somme pour participer au financement de leurs études et de leur vie sur Aurillac. Et troisième axe, créer de nouveaux outils favorisant la promotion de l'offre d'enseignement supérieur (carte interactive sur le site Cantal.fr, brochure commune qui permet d'avoir une seule communication cohérente).

Un dossier LEADER au titre de l'appel à projets « Soutien à la création et au développement des services à destination de la population » a été déposé pour un montant global de 38 697,07 € sur deux ans. Ce dossier valorise les dépenses de matériel nécessaires à la sensibilisation « métiers » des jeunes (casques de réalité virtuelle), les frais généraux et les dépenses de personnel (un chef de projet est affecté à 0,3 ETP). Le budget prévisionnel de l'opération étant de 47 634,59 € sur deux ans.

Il est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver la mise en œuvre d'une nouvelle offre de services d'intermédiation entre les jeunes, les établissements de formation et les entreprises, dans le cadre d'un projet dont le budget prévisionnel sur deux ans est de 47 634,59 € en dépenses, 3 000 € étant attendus en recettes de la part de la Région et 38 690,07 € de la part du LEADER et le reliquat étant pris en charge par le Département ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

Un avis très favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cet enthousiasme de la Troisième Commission ! Sur ce rapport, y a-t-il des demandes de prise de parole ? Valérie RUEDA.

Mme Valérie RUEDA, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 2

Je voulais poser une question. Est-ce que vous avez envisagé de vous rapprocher (parce qu'il existe déjà le Forum des métiers et de l'orientation) de la CCI et du CIO ? Même si ce n'est pas ciblé sur le public post-bac, c'est quand même une grosse manifestation, et on sait que l'orientation, c'est complexe pour les parents et les jeunes. Donc vu la multiplication des différentes manifestations sur l'orientation sur le territoire, est-ce qu'un rapprochement avec ces deux acteurs forts du Cantal a été envisagé ?

M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs

Oui, Valérie, en effet, on travaille avec ces différentes structures. Et le temps fort (comme tu dis), on le connaît tous et il est très important pour l'ensemble des études des élèves, parce qu'il y a beaucoup de collégiens qui participent à cet événement, lycéens et étudiants, les familles aussi qui viennent en nombre sur cette journée au sein du Prisme porté par les différentes collectivités et surtout la CCI et le CIO. C'est un moment important, et l'objectif ici, c'est d'être complémentaire et d'être sur une autre période de l'année : on serait plutôt sur la fin d'année, sur l'automne, pour justement anticiper avec l'inscription à Parcoursup. Donc on arrive en amont, sur un accompagnement en orientation, avec aussi un lien sur les formations, les métiers et qui facilite les étudiants ou les futurs étudiants et les familles à se projeter, parce qu'on le voit (et certains d'entre vous, vous le vivez), les formations changent de nom, d'appellation... On voit bien qu'on présente en début d'année les formations, d'une année sur l'autre, on n'arrive pas toujours à suivre. Les programmes changent, évoluent. Donc il y a besoin d'accompagner aussi bien les étudiants, les élèves et les familles, dans ce projet-là. C'est ça l'intérêt d'être en amont, c'est d'être vraiment complémentaires, ce n'est pas d'arriver à recréer ce qui est déjà bien fait, c'est d'être complémentaires sur des thématiques précises, des formations et des métiers – souvent des métiers qui sont en difficulté ou mal connus, mal compris, dans nos territoires et avec les formations qui vont ensemble. L'intérêt, c'est d'être dans la complémentarité et dans l'accompagnement.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres remarques sur ce rapport et cette action qui vous est proposée ? Je n'en vois pas, donc je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable, sur l'exercice 2023-2024 et c'est Gilles CHABRIER qui nous le rapporte.

12. Rapport annuel sur la situation en matière de développement durable dans le Cantal en 2023-2024

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. Chaque année, nous devons présenter un rapport sur la situation en matière de développement durable dans le département. Le développement durable dans le département du Cantal, comme dans de nombreux départements, se concentre sur l'équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux. Dans un contexte de transition climatique avérée, ce rapport met en lumière les actions qui sont portées par le Département sur les différentes compétences, en faveur du développement durable, en faveur de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, donc plusieurs thématiques.

Le premier point, c'est la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. Les actions internes de la collectivité : en premier lieu, le télétravail qui est porté et mis à disposition de nos agents, ce sont 60 000 km qui ont été épargnés grâce au télétravail, ce qui amène d'autres réflexions sur le télétravail, mais au moins sur le développement durable, c'est quelque chose de positif. C'est 288 travailleurs qui y ont participé. Le remboursement des abonnements de transport en commun qui est porté par le Département. Plus de formations en interne, ce qui évite les déplacements sur différents lieux. Le recours à la visioconférence. Les politiques d'électrification du parc automobile – on est à 40 % d'amélioration sur notre parc automobile. Les différents travaux qui ont été réalisés, notamment sur l'Hôtel du Département : suite à la modification du système de chauffage, le raccordement au réseau de chaleur, plus la régulation du chauffage, il a été mesuré une baisse de 23 % des consommations énergétiques et 73 % des émissions de CO₂. Les consommations vont encore baisser, parce que nous avons fait des travaux sur les menuiseries. Sur les collèges, énormément de travaux ont été engagés, notamment sur les collèges de Saint-Mamet, de Pleaux et de Montsalvy, suite à la mise en place de chaudières à granulés en lieu et place du fioul, donc une dépendance à l'énergie fossile éliminée. Sur le collège de Saint-Mamet et la MSD de Murat, entre autres, il a été fait une isolation thermique par l'extérieur qui a apporté un confort supplémentaire en plus d'économies d'énergie. De même, la mise en place de la GTC (gestion technique centralisée) sur plusieurs collèges permet de piloter au mieux les installations de chauffage et d'avoir eu une gestion beaucoup plus efficace ainsi que le changement de menuiseries sur le collège de Murat qui amène un confort supplémentaire et des économies d'énergie. Sur les actions au service des territoires cantaliens, le déploiement du très haut débit. L'objectif est maintenu d'avoir sur le territoire cantalien, sur l'année 2025, la fibre en totalité. Sur la politique d'aller vers, le bus CyberCantal accompagne les Cantaliens au plus proche, bien sûr, de la population. Sur les énergies renouvelables, pour rappel le Conseil départemental a approuvé en 2023 la Charte pour le développement de la production d'énergie renouvelable. Le développement de ces énergies doit pouvoir être encouragé et accompagné dans une cohabitation équilibrée entre l'agriculture, le tourisme, l'habitat et le patrimoine.

Le deuxième point, c'est la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources et la prise en compte des enjeux environnementaux dans les travaux routiers et dans l'entretien et l'exploitation du domaine routier, pour souligner le travail qui est fait par les différents services en transversalité. Dans un objectif de compensation, des arbres de bords de routes abattus pour des raisons de sécurité et, après un premier programme de plantation 2023, l'engagement se poursuit sur les autres itinéraires du département. De même, les fraisats d'enrobés sont systématiquement réutilisés pour limiter l'apport de matériaux neufs. Récemment, l'expérimentation relative au retraitement en place des chaussées a permis de valider une méthode économique et réduisant de 50 % les émissions de gaz à effet de serre. L'élaboration d'une stratégie départementale en faveur de la biodiversité et du patrimoine naturel sera soumise prochainement à l'approbation de l'Assemblée, pour une mise en œuvre à partir de 2025 : un vrai outil d'observation de l'évolution des espèces, l'évolution des milieux, un document d'aide à la décision. La Mission d'Assistance à la Gestion de l'eau (MAGE) a une veille toute particulière sur le sujet de l'eau. Ce service poursuit sa mission : d'assistance technique aux collectivités gestionnaires des installations d'assainissement pour plus de 300 stations d'épuration et d'appui dans le domaine de l'eau potable

(1 045 captages sur l'ensemble du département). Pour rappel, seuls 45 % ont des procédures de protection à jour. Des efforts restent à faire pour améliorer le rendement des infrastructures. De trop nombreuses fuites sont encore présentes sur nos réseaux (rendement moyen autour de 70 %). Alors, attention, maintenant que la prise des compétences a été retardée ou amène une autre réflexion, les collectivités ainsi que le Département doivent travailler sur des mutualisations entre territoires et entre bassins versants.

Le troisième point concerne l'épanouissement de tous les êtres humains qui récapitulé l'engagement qu'on a avec nos différents services auprès des Cantaliens. En terme d'encouragement pour une mobilité plus durable, la collectivité participe également aux frais d'abonnement de transports en communs (75 % du coût mensuel) et une vraie volonté d'accompagner la politique vélo sur le territoire. Plus de 1 M€ sont consacrés à la politique d'insertion et la mission Fonds social européen (FSE) par le Département en 2023, illustrant le dynamisme et la volonté de la collectivité d'accompagner l'ensemble des institutions concourant à la politique d'insertion à l'échelle du département. Concernant la politique jeunesse, notamment les collégiens, dans le cadre de son schéma départemental du numérique éducatif, en 2023 le Département a continué l'installation de postes fixes, de classes mobiles et écrans numériques interactifs. Pour la jeunesse de nombreux dispositifs notamment le chéquier activités du PassCantal pour les 3 à 17 ans. Pour 8 €, les jeunes disposent d'un chéquier d'une valeur de 100 € qui leur permet d'accéder plus facilement, en dehors du temps scolaire, à la pratique d'une activité culturelle, sportive ou de loisirs. De même, 475 collégiens ou étudiants ont bénéficié en 2023-2024 d'une bourse annuelle d'enseignement. Pour l'accès à la culture, en 2023, sur l'ensemble des activités proposées, ce sont plus de 10 000 spectateurs qui ont bénéficié de la programmation culturelle soutenue par un budget de près de 1,3 M€. Au niveau de la Médiathèque départementale, ce sont près de 111 000 outils (livres, CD, DVD, jeux) qui ont été prêtés au public. La mission Patrimoine a accompagné plus 45 % des Communes cantaliennes dans le cadre de ses missions de conservation et restauration de leur patrimoine (environ 80 projets). Les Archives départementales continuent d'avoir un nombre croissant de lecteurs/visiteurs qui ont fréquenté le nouveau site internet ou se sont déplacés dans les locaux, grâce aux versements qui sont faits à la numérisation des fonds, qui se développe (1 200 visiteurs de la salle de lecture et plus de 30 000 connexions au site internet sur les 10 derniers mois). Sur tout ce qui est accès au sport, à noter le dispositif Cantal Tour Sport, avec plus de 6 000 jeunes qui ont participé aux 10 étapes organisées en 2023, la mobilisation d'une trentaine de prestataires sur chaque étape. Le dispositif Cantal Tour Sport est une vraie réussite, qui maille l'ensemble du territoire cantalien et qui porte un projet sur les quatre saisons.

Le quatrième point, la cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations. La Collectivité a engagé une démarche sur l'insertion des clauses sociales dans nos marchés. Concernant le public des jeunes en situation de handicap, le transport mis en place permet un service de proximité pour 130 élèves. Le fonds de solidarité logement (FSL) constitue l'outil financier unique du PDALHPD, placé sous la responsabilité du Département depuis 2006. Les aides au paiement des factures d'énergie représentent aujourd'hui la majorité des dépenses. En 2023, plus de 800 ménages ont bénéficié d'une aide, pour un montant total de 362 000 €. Le service public de la performance énergétique de l'habitat, Cantal Rénov' énergie est un dispositif qui a glissé vers le service public de la rénovation de l'habitat (appelé le SPRH). En 2023, 1 686 dossiers ont été déposés, 6,6 M€ d'aide ont permis la réalisation de 22,7 M€ de travaux. C'est à la fois un dispositif pour améliorer le cadre de vie apportant des résultats sur la santé de nos habitants et à la fois économique. Et c'est aussi une partie d'attractivité du territoire, parce qu'on permet d'améliorer l'habitat, de sortir certains logements de la vacance, ce qui est intéressant notamment pour les cœurs de ville.

Le dernier thème, les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Dans le fonctionnement de la Collectivité, ce sont des démarches pour la dématérialisation, la gestion et la réduction des déchets et le recyclage, la commande publique et les achats durables avec l'utilisation de produits écoresponsables sur l'ensemble de notre structure. Dans les politiques départementales, pour le

tourisme durable, à ce jour, ce sont 25 bornes de recharge de vélo à assistance électrique qui sont installées sur l'ensemble du département. Sur la consommation locale et le gaspillage alimentaire, la démarche Conso Cantal initiée en 2021 a pour objectif de favoriser l'approvisionnement de proximité dans les restaurants collectifs de notre territoire. La plate-forme internet Agrilocal15 a aujourd'hui 10 ans et proposent plus de 300 produits différents. Le projet de lutte contre le gaspillage alimentaire a pour objectif de sensibiliser et de responsabiliser l'ensemble des collégiens en impliquant les établissements. À ce jour, 30 % de déchets en moins ont été analysés : c'est plus de 15 tonnes de déchets évités avec la participation des 22 établissements du département.

Voilà un petit peu une analyse de nos différents dispositifs.

Je crois que c'est un rapport qui n'amène pas de vote, mais avec le même enthousiasme que mon collègue Florian, j'ai un avis très favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Il n'y a pas de vote, puisque c'est notre travail. On en prend acte, en mesurant les différentes interactions ou actions que l'on mène envers le développement durable, qui est élargi à tout ce qui est la cohésion sociale ou autre.

Y a-t-il des commentaires ou des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, donc je vous propose que nous en prenions acte.

Nous passons donc sur le rapport 13, maintenant, me semble-t-il : compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics, et c'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

13. Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Il est proposé de prendre acte de la liste des marchés et des avenants qui ont été attribués en vertu des délégations du Conseil départemental au Président pour la gestion des marchés publics formalisés et à procédure adaptée. Celle-ci reprend les éléments essentiels des contrats, à savoir l'objet, le mode de passation, le montant, l'identité de l'attributaire, l'inscription budgétaire, la date de l'examen de la commission d'appels d'offres ou éventuellement de la commission des marchés à procédure adaptée.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- prendre acte de la liste des marchés et avenants.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. C'est un constat, en fait : on entérine des décisions. Il n'y a pas de demande de prise de parole ? On prend donc acte de la liste des marchés et avenants.

On est sur le même type de rapport, sur un compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées au Président. C'est toujours Valérie SEMETEYS qui rapporte.

14. Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président

Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes

Par décision en date du 20 septembre 2024, a été décidé d'établir une convention de mise à disposition des locaux sur le site des Haras d'Aurillac en faveur de l'école de cirque de la compagnie « Tout un cirque », dans le cadre de l'organisation du festival « Cirque ensemble », du 20 au 22 septembre 2024.

Également, par décision en date du 27 septembre 2024, a été décidé d'établir une convention de partenariat entre la commune de Murat, Hautes Terres Communauté et le Département du Cantal, dans le cadre de la mise en place d'une expérimentation sur le photovoltaïque.

Une décision en date du 1^{er} octobre 2024 a permis de déposer une demande de subvention au titre du programme FEDER-FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027, pour le volet transition énergétique et environnement visant à soutenir les mesures d'efficacité énergétique dans la rénovation et la construction des bâtiments, dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du collège de la Ponétie, situé à Aurillac, annulant et remplaçant la décision prise le 4 juillet 2024.

Également, par décision en date du 7 octobre 2024, a été décidé de déposer une demande de subvention au titre du programme FEDER-FSE+ Auvergne-Rhône-Alpes 2021-2027, volet de développement des services numériques, dans le cadre de la mise en place d'une gestion de la relation à l'usager au sein du Conseil départemental du Cantal.

Par décision en date du 10 octobre 2024, a été décidé d'établir une convention de mise à disposition de l'atrium de l'Hôtel du Département au profit de l'association des Grands Sites de France dans le cadre de l'organisation d'un repas pour la 26^e rencontre du réseau des Grands Sites de France.

Enfin, par décision du 16 octobre 2024, a été décidé de déposer une demande de subvention auprès du Groupe d'action locale Auvergne-Rhône-Alpes Cantal, au titre du programme LEADER Cantal 3V pour la création d'un service d'intermédiation entre les jeunes, les établissements d'enseignement et les entreprises du Cantal.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- prendre acte de ces six décisions du Président qui ont été prises par délégation.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. On prend donc acte de ces décisions.

On passe au rapport 15, barème de la direction des mobilités et Jean MAGE nous le rapporte.

15. Barème Direction des Mobilités – Travaux et matériels

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Ce rapport propose de réactualiser les tarifs de prestations qui sont effectuées par la direction des mobilités. Ces tarifs avaient été fixés précédemment par une décision du 25 septembre 2020. Cela concerne des prestations de services, de travaux ou de location de matériel, à savoir des travaux sur les routes, ainsi que des prestations fournies par le laboratoire routier et sont présentés les principes de calcul du barème, la liste des prestations et les tarifs, étant précisé qu'ils prendront effet au 1^{er} décembre 2024.

Il est donc demandé :

- d'adopter les barèmes de prix pour la réalisation de prestations et de travaux, par la Direction des Mobilités (DM) dans le cadre des dégâts au domaine public et des interventions sur accidents ou des prestations pour des tiers, notamment des Communes ou des Communautés de Communes sur la base duquel seront émis les titres de recettes à compter du 1^{er} décembre 2024.

En précisant bien évidemment qu'il y a un avis favorable de la Première Commission

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Des questions particulières ? C'est une réactualisation. S'il n'y a pas de demande de précision, je mets ce rapport aux voix pour fixer les nouveaux barèmes. Des oppositions ? Des abstentions ? C'est approuvé.

Nous passons maintenant à un dossier administratif aussi. C'est Isabelle LANTUEJOUL qui va nous parler du personnel départemental et du tableau des emplois.

16. Personnel départemental – Tableau des emplois

Mme Isabelle LANTUEJOUL, Conseillère départementale du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Président. Pour répondre aux besoins des services, il convient de procéder à des créations et à des transformations de postes, de même que, dans le cadre de notre politique de déroulement de carrière, il est également proposé de transformer un certain nombre d'emplois, suite aux avancements de grade et aux promotions internes décidés pour 2024. Il est proposé de modifier en conséquence le tableau des emplois permanents.

Il vous est donc proposé :

- de transformer des emplois pour les besoins des services pour une date de mise en application au 1^{er} décembre 2024.

- de supprimer le contrat de projet créé par délibération du Conseil départemental de novembre 2021 dans le cadre de la mise en place d'une mission itinérante de médiation numérique et d'accompagnement des publics pour CyberCantal le bus du Conseil départemental. L'expérimentation ayant été concluante, l'agent occupant ces fonctions a été recruté sur un poste permanent à compter du 1^{er} mars 2024. Il convient donc de supprimer le poste support de contrat de projet à compter du 29 février 2024.

- de supprimer le contrat de projet prévu par délibération du Conseil départemental de septembre 2021 dans le cadre de la mise en œuvre des opérations d'optimisation et de rénovation énergétique du patrimoine immobilier départemental. La durée de ce projet était limitée à trois ans à compter de la date de recrutement de l'agent. Un agent a été recruté en contrat à durée déterminée du 6 décembre 2021 au 5 décembre 2024. Le contrat de projet s'éteint donc avec la fin du contrat de l'agent, soit le 5 décembre 2024. Compte tenu de l'importance de ces missions, un poste permanent a été créé, par délibération, le 21 juin 2024. Un recrutement est en cours.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'explication ou pas ? C'est de l'administratif, c'est factuel. Il n'y en a pas, donc je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant à un rapport annuel aussi obligatoire sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Conseil départemental et donc c'est Jean MAGE.

17. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département du Cantal

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, exercice obligatoire qui nous incombe depuis 10 ans, à peu près, depuis la loi de 2014 et que je vous remercie de bien vouloir me faire l'honneur de me déléguer. C'est aussi un exercice qui est cadré par un décret 2015. Ce rapport est complet, précis, bien détaillé, illustré de nombreux graphiques.

Il porte à la fois sur la politique des ressources humaines de la collectivité en la matière et sur les politiques que le Département mène sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Dans la première partie, on a toutes les données qui émanent de l'Observatoire territorial qui concernent la population, l'espérance de vie dans le département. En matière d'éducation, on nous indique que le taux de scolarisation des femmes est plus élevé pour les tranches d'âge extrêmes (2ans, 18 à 24 ans). La part des femmes diplômées du supérieur est plus importante que celle des hommes et inversement la part des hommes peu ou pas diplômés dépasse celle des femmes. De nombreux points sont faits sur le marché du travail, les politiques départementales de la solidarité, l'insertion sociale et professionnelle et l'autonomie. En matière de famille, en 2023, 12 assistants familiaux sur 73 employés par la collectivité étaient des hommes. De nombreuses actions sont subventionnées par le Département en soutien à plusieurs associations pour réduire les inégalités femmes-hommes. Un point est fait aussi sur les politiques de la vie quotidienne : éducation ; jeunesse ; sport ; tourisme ; attractivité ; agriculture ; le développement de CyberCantal le bus, où de nombreuses femmes sont accompagnées notamment sur ateliers numériques où les femmes sont largement majoritaires ; la culture avec les agents de développement culturel dont 80 % des partenaires sont des femmes ainsi que les artistes invités sur les différents événements et chaque année dans le cadre d'Hibernarock une journée marquée par une programmation féminine ; au niveau de la direction ingénierie territoriale 3 femmes occupent un emploi technique dans des services qui auparavant étaient plutôt destinés à des éléments masculins. En ce qui concerne le fonctionnement institutionnel et administratif 20 % des femmes occupent la fonction de Présidente de Conseil départemental. Et 31 % de femmes sont Présidentes de Conseil régional.

Ensuite, une partie est consacrée à l'égalité professionnelle des 1 137 agents de notre Collectivité. Il est fait état des effectifs, de l'âge moyen, des postes d'encadrement, du temps de travail, des rémunérations, du déroulement de carrière, des formations, de l'absentéisme, des recrutements, des retraites et du compte épargne temps et du télétravail où on constate que la proportion des femmes qui télétravaillent est de 42,2 % ; c'est 5,5 % de plus qu'en 2022.

Signaler un peu plus précisément qu'en ce qui concerne le domaine sportif, il y a 150 000 € de crédits qui sont consacrés à résorber cette inégalité. Dans les politiques de la vie quotidienne, l'intervention du Département est à souligner : 27 000 € par an sont investis au bénéfice de tous les licenciés et plus précisément pour les filles, à hauteur de 50 %, pour l'USEP et l'UNSS. Outre ce soutien à la pratique féminine du sport à l'école ou au collège, le Département encourage la compétition de niveau régional et national et a accompagné 13 clubs au cours de cette année qui ont engagé des équipes de filles. Il y a aussi des sportifs de haut niveau : sur sept sportifs, il y a deux filles qui ont perçu une dotation. Et pour ce qui est de Cantal Tour Sport et du chèque PassCantal 48 % des chéquiers sont destinés aux filles.

Voilà quelques remarques qu'on peut faire, étant précisé que ce rapport contient les bases essentielles à un débat qui doit être tenu. Et là, il n'y a pas de vote, on prend simplement acte de la présentation du rapport.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, Jean MAGE : vous vous êtes bien sorti de cette présentation qui parfois peut être complexe. Y a-t-il des remarques particulières sur ce rapport ? Magali MAUREL.

Mme Magali MAUREL, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 3

Je voudrais réitérer une demande que j'avais faite l'année dernière, puisque, en fin de rapport, on a le plan en faveur de l'égalité dans la culture de la collectivité, avec un certain nombre d'actions, notamment de formation, de sensibilisation. Il y avait des indicateurs précis. C'était un plan 2021-2023. En 2021, c'était la mise en place, donc on n'avait pas de chiffres à nous donner – l'explication nous convenait. L'année dernière, on a demandé, on n'a pas eu de retour et cette année, est-ce qu'on pourrait avoir le bilan chiffré des actions sur les trois années et savoir si un nouveau plan a été élaboré, puisque c'était un plan 2021-2023 ? Et comment le bilan a-t-il pu être réalisé sur ces actions, puisque là, le plan n'est plus actif, puisque c'était un plan 2021-2023 ?

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Je ne maîtrise pas totalement le sujet, mais j'aurais tendance à dire, connaissant la culture de la structure, qu'il a été renouvelé par tacite reconduction et j'imagine qu'on a dû poursuivre les actions, tout du moins pour le rallonger d'une année, mais on va récupérer l'ensemble de ces informations et on les communiquera à l'ensemble de l'Assemblée.

D'autres remarques ? S'il n'y en a pas, je vous propose de prendre acte de ce rapport.

Nous passons à la mise à jour du règlement budgétaire et financier, notamment concernant le volet des provisions, et c'est Jean MAGE qui nous le détaille.

18. Mise à jour du règlement budgétaire et financier – Provisions**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Oui, un détail rapide, parce que ce rapport précède le rapport suivant et celui-ci est uniquement technique. Il vous propose d'adopter une mise à jour de la fiche 3.3 qui concerne les provisions et par la même occasion de modifier le règlement budgétaire. Cela s'ensuivra suite à l'acceptation de la modification de cette fiche. Ça concerne des provisions pour le compte épargne-temps, la provision pour dépréciation des comptes de tiers et des créances douteuses et la provision pour les litiges contentieux.

Il vous est proposé, dans le projet de délibération :

- d'adopter la mise à jour de la fiche 3.3 - Les provisions du règlement budgétaire et financier du Département relative aux modalités de valorisation des provisions pour compte épargne temps, pour dépréciation des comptes de tiers et créances douteuses et pour risques liés aux litiges et contentieux.
- d'acter la mise à jour du règlement budgétaire et financier.

Avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Il est vrai que ce n'est pas usuel de travailler avec des provisions, donc là, c'est uniquement un rapport administratif, pour nous permettre d'encadrer et de formaliser la mise en place de ces provisions. Pas d'objection ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Et maintenant, nous allons voir avec le rapport suivant la mise en application de ce que nous venons de valider. C'est la constitution de provisions pour 2024.

19. Constitution de provisions 2024

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Les provisions font partie des dépenses obligatoires et doivent être constituées dès lors de l'apparition d'un risque ou d'une dépréciation.

La révision de la provision pour créances douteuses : les créances qui restaient à recouvrer atteignent le chiffre global de 3 517 280 €, dont 114 253 € correspondent à des créances en cours de recouvrement depuis plus de deux ans. Le montant de la provision à constituer correspond à 17 % du montant des créances à plus de deux ans soit 19 423 €. Au 1^{er} janvier 2024, les comptes du Département comportent une inscription pour dépréciation de 19 303 €, donc il convient d'augmenter la provision de 120 €.

La révision de la provision pour risques et charges : suite aux aides exceptionnelles accordées à 10 EHPAD sous forme d'avance remboursable, ces derniers, malgré la dotation qui leur a été attribuée, sont toujours en difficulté financière et donc il paraît prudent de constituer une provision pour autres risques et charges de 203 450 € correspondant à la première annuité à rembourser sur 2024. Au 1^{er} janvier 2024, les comptes du Département comportent une inscription pour autres provisions pour charges de 50 000 €. Celle-ci a fait l'objet, courant 2024, d'une reprise de 17 000 €, suite à la résolution d'une affaire contentieuse provisionnée en 2023. Il en ressortira la constitution d'une autre provision pour risques et charges d'un total de 236 450 € pour 2024.

Ensuite, il y a une provision qui est nécessaire pour le compte épargne-temps.

Donc le projet de délibération qui vous est soumis est le suivant :

- prendre acte des créances restantes à recouvrer sur les produits départementaux au titre des exercices antérieurs, soit 3 517 279,57 €.
- d'approuver la constitution d'une provision sur créance de plus de deux ans d'une somme de 19 423 € pour le budget du Département.
- d'approuver la constitution d'une provision pour autres risques et charges de 236 450 € concernant les avances remboursables.
- d'approuver la constitution d'une provision pour le Compte Epargne Temps d'une somme de 785 000 €.

Ce projet de délibération a eu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation. Celle-ci étant claire, est-ce qu'il subsiste quelques questions ou remarques ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons à la décision modificative n° 1 de l'exercice 2024 et c'est toujours Jean MAGE.

20. Décision Modificative n° 1 2024

M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Cette décision modificative se limite à des redéploiements de crédits que ce soit en dépenses de fonctionnement ou en dépenses d'investissement. Le volume budgétaire n'est pas impacté, donc on se retrouve avec une DM dont le solde est de zéro. S'il y a des puristes qui ont fait les additions et les soustractions, ils ont peut-être trouvé que cela faisait -1, mais c'est du fait que les arrondis et les centimes n'étaient pas sur le projet de rapport qui vous a été présenté.

Concernant la politique de la solidarité sociale, des redéploiements sont proposés pour une diminution globale de 200 000 €. Les principales augmentations concernent l'autonomie, les hébergements, les accueils de personnes handicapées, où il y a +1 025 000 € et +282 000 € sous l'effet du Ségur, mais aussi de la tarification. La prestation compensatoire de handicap, c'est +74 000 €. Par contre, les crédits de l'APA peuvent être réduits de 250 000 € au titre de l'APA en établissement. Les crédits dédiés à l'Enfance-Famille et à l'insertion sont également revus à la baisse. Pour l'enfance et la famille, c'est -914 000 €, du fait de la non réalisation de places programmées. Pour l'insertion, c'est -400 000 € du fait d'actions qui n'ont pu être mise en œuvre en 2024, des appels à projets qui ont été reportés, des actions non menées dans le cadre du Pacte des solidarités, des actions de garde d'enfants non mises en œuvre et également l'absence de sollicitation, puisque, quand on ne nous fait pas remonter de besoin, il n'est pas nécessaire de les financer.

Pour ce qui concerne le pôle Ressources, c'est +26 000 € de crédits complémentaires pour cette DM. Sur les baisses proposées, il s'agit notamment d'ajustements sur des notifications de CVAE et des fonds de péréquation. Pour les hausses, l'inscription principale concerne les provisions.

Pour le pôle Appui territorial, c'est un complément de 267 000 € qui est proposé. Il s'agit essentiellement d'inscrire les crédits qui sont décidés par l'Assemblée pour la dotation des collèges et des ajustements sont proposés pour les marchés liés à la restauration scolaire +30 000 € et d'annuler l'inscription de crédits d'études pour le tourisme de -18 000 €.

Pour la Direction Générale, il est proposé une de réduction de crédits à hauteur de 81 000 €. Concernant Cantal Europe, il s'agit d'un ajustement de la subvention FSE à l'issue des contrôles de service fait et du report de la révision de la stratégie Cantal Europe. Pour la MAGE, 20 000 € de crédits dédiés au traitement des données de l'eau ne seront reportés sur 2025 car non mobilisés sur 2024.

En synthèse, les dépenses de fonctionnement consistent à redéployer des crédits de même que des recettes de fonctionnement. Pour rappel, cette décision modificative n'a pas d'impact sur la section de fonctionnement.

Pour les dépenses d'investissement, il s'agit de redéploiements de crédits et de dépenses à somme nulle. Pour l'autonomie un complément de subvention de +44 000 € pour les EHPAD. Il est financé par le redéploiement de subventions du tourisme sur un dispositif non mobilisé en 2024 et la réduction des crédits des travaux réseaux eaux souterraines de la MAGE qui n'ont pas été réalisés.

Conséquences sur les équilibres budgétaires et le recours à l'emprunt : les propositions soumises au vote consistent en un redéploiement des dépenses de fonctionnement et d'investissement sans incidences budgétaires. L'emprunt d'équilibre est d'un montant équivalent au remboursement de capital à opérer en 2024.

Ainsi, cette décision modificative ne modifie pas les équilibres prévisionnels 2024 présentés au BS, soit donc une capacité d'investissement proche de 60 M€, une épargne nette quasiment nulle et une stabilisation de l'encours de dette à 167,5 M€.

Concernant les ajustements des autorisations de programme et d'engagement : Il est proposé de modifier à la baisse les autorisations de programmes en investissement à hauteur de 13,2 M€ ; de créer et réviser les autorisations d'engagement pour un solde de 41 697 € et d'acter la clôture des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement dont la caducité doit être constatée.

La régularisation des comptes et du bilan du Département : afin de mettre en concordance le compte de gestion avec l'encours partenariat suivi par le Département une écriture non budgétaire doit être autorisée par l'Assemblée, c'est essentiellement lié aux PPP. Il s'agit de corriger une erreur d'imputation. C'est une dépense qui avait été prévue en investissement, alors qu'elle doit être affectée en fonctionnement. Les services fiscaux ont été consultés et ont donné leur aval.

En conclusion de ce qui vous est présenté, il vous est demandé :

- d'adopter les propositions qui sont soumises pour la décision modificative n°1 de 2024 et qui consistent en un redéploiement entre chapitres et s'élèvent en dépenses et en recettes (éléments réels et mixte, éléments d'ordre) à une somme nulle pour le budget principal du Département.,
- de décider les modifications et la clôture de l'autorisation de programme pour -13 192 407 €,
- de décider de la création de 3 nouvelles autorisations d'engagement pour +175 000 € et la modification d'une autorisation d'engagement pour -133 933 €.
- de décider de la clôture des autorisations de programmes devenues caduques.
- de décider de la clôture d'une autorisation d'engagement devenue caduque.
- d'autoriser la correction des comptes de bilan du Département pour un montant de 247 183,35 € selon les modalités suivantes : débit du compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » par la contrepartie au crédit du compte 1675 « Dettes afférentes au M.E.T.P et P.P.P ». Cette écriture d'ordre non budgétaire sera enregistrée par le comptable du Département.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la Première Commission.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette présentation détaillée. Comme vous l'avez souligné en introduction, c'est à crédits constants, ce sont des redéploiements de finances en fonctionnement ou en investissement, en dépenses ou en recettes.

Y a-t-il des questions, des demandes de précisions sur cette DM ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de mettre cette décision modificative aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc elle est approuvée.

21. Orientations budgétaires 2025

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Nous en arrivons maintenant au rapport sur les orientations budgétaires. Ce que nous avons essayé de faire, sur ce rapport, ce sont des hypothèses, sur les évolutions à la fois de dépenses, de recettes, même si ça paraît bien compliqué, puisqu'il ne vous aura pas échappé que le Gouvernement nous fait état d'un dérapage budgétaire. On crée une commission d'enquête pour savoir d'où ça veut venir. On est impactés, nous, directement, puisqu'on établit nos budgets, avec des taux directeurs, des taux d'évolution que nous donne le Gouvernement à travers la loi de finances, notamment sur la TVA par exemple. Et lorsqu'on nous dit que ce dérapage peut être dû à des rentrées financières moins importantes que prévu, dans ces rentrées financières, elles sont de différentes sortes au niveau de l'État : il peut y avoir de la fiscalité, de l'impôt ou autre, mais il y a aussi de la TVA. Donc ça a pour conséquence directe de nous signifier ensuite que nous avons un trop-perçu que nous sommes obligés de rendre. On a rendu en début d'année, sur l'exercice 2023, aux alentours de 400 000 €. Le tout est de savoir combien nous allons devoir rendre sur l'exercice 2024. Donc ces prévisions sont difficiles et on essaie d'échafauder différentes hypothèses.

On a des engagements aussi en matière de programmation d'investissement. À partir du moment où on a validé le lancement de certains programmes d'investissement, l'impact est pluriannuel, donc des décisions n-1, n-2 peuvent toujours s'impacter aujourd'hui et celles que nous prendrons s'impacteront sur les années à venir. On a essayé de voir ces impacts, en mêlant à la fois l'environnement financier et ces perspectives en termes d'autorisations de programmes, quelles pouvaient être nos marges de manœuvre sur l'endettement de la Collectivité et en prenant en compte aussi les évolutions de tout ce qui peut être charges ou autres, de fonctionnement, y compris en termes de RH.

Aujourd'hui, comme j'ai pu l'évoquer lors de mon propos liminaire, il est vrai que l'environnement international et national n'est pas des plus rassurants au niveau financier. Ce projet de loi de finances a été présenté par le Gouvernement. À cette même période l'année dernière, on parlait sur un déficit public de l'ordre de 4,4 %. Il est passé à 5,1 %. Maintenant, on nous annonce du 6,1 %, ce qui se transforme par des déficits d'État qu'il convient d'assumer, de consolider à travers l'emprunt. Le déficit représentait 173 milliards en 2023. Par rapport à tout ça, aujourd'hui on a l'impression globalement de donner lorsqu'on a un déficit, ce n'est pas grave, on émet de la dette et ceci fonctionne, mais aujourd'hui, on est quand même arrivé à des niveaux importants qui sont de l'ordre de 50 milliards sur les frais financiers de la dette française. 50 milliards, c'est plus que la DGF au niveau national ! L'État doit consacrer (je regarde les parlementaires) un peu plus de 40 milliards en termes de DGF au niveau des collectivités. La dette financière française est supérieure à cette enveloppe de DGF. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on est obligés d'emprunter pour financer nos intérêts d'emprunt. Où va-t-on s'arrêter ? Comme j'avais tendance à le dire, cette dette est de 110 %. Si on prend sur ces 15 dernières années, elle a dû augmenter de l'ordre de 20 à 25 %. Donc on a cette habitude de l'État de générer de la dépense de manière permanente et c'est ce qu'il faut arriver à changer, si on souhaite sortir de cette situation.

Ce projet de loi de finances s'appuie sur une économie ou un effort nécessaire global, puisqu'il y a de l'économie, des dépenses en moins, mais des recettes en plus pour l'État de l'ordre de 60 milliards d'euros, pour ramener ce déficit à 5 %. À défaut, on atteindra les 7 %. Alors, il y a 20 milliards sur tous les ministères, il y a 8 milliards d'effort sur les retraites, 7 milliards sur l'assurance-maladie et 5 milliards sur les collectivités, à travers différents dispositifs. On a tous entendu parler de cette ponction de 2 % sur les recettes de fonctionnement qui doit rapporter à l'État 3 milliards. C'est sur les 440 plus grosses collectivités qui ont un fonctionnement supérieur à 40 M€. Cela rapporte 3 milliards. Dans ces 3 milliards, il me semble que les Départements représentent à eux seuls 1,3 milliard, sachant que, sur les Départements, 20 ont été exonérés sur la base d'un critère de fragilité sociale qui prend en compte à la fois les restes à charge RSA, APA, PCH, tout cela multiplié avec des coefficients minorateurs ou majorateurs de revenus moyens, d'épargne brute, ... Toujours est-il que le Département ne fait pas partie des 20 Départements exonérés de cet effort au vu de l'utilisation de ce critère.

Il y a l'évolution de la TVA : je vous rappelle qu'on a perdu nos leviers fiscaux avec les différentes réformes qui ont été faites que ce soit sur la taxe d'habitation, sur le foncier bâti et tout ça nous a été compensé par une fraction de TVA qui est garantie aujourd'hui, au jour du transfert. Et à l'époque, on nous avait vendu ce transfert comme étant une aubaine pour les Départements, pour les collectivités, en disant « la TVA est une recette dynamique ». Elle était dynamique, oui, mais on nous la cape ! On vous enlève la dynamique, vous restez à quai. Donc concrètement, ça va se traduire... La recette de la TVA est d'à peu près 50 M€. Cette dynamique de 2 % espérée, nous ne l'aurons pas, donc c'est un impact pour le Département de 1,2 M€ à peu près sur la TVA.

Et puis, il y a le fonds de compensation de TVA qui était imaginé, mais qui est baissé et dont l'impact est de l'ordre de 800 M€ au niveau national, avec un impact sur les investissements futurs, mais aussi ce qui est imaginé, c'est un effort aussi sur l'investissement passé (sur celui de 2024). Il est quand même dommageable qu'on vienne nous chercher dessus, puisqu'on nous change la règle en cours, puisqu'on a déjà réalisé ces investissements en imaginant avoir ce retour de TVA. Espérons qu'il est encore temps de pouvoir négocier des ajustements et la prise en compte d'incohérences à notre niveau ! Enfin, les changements de règles en cours de route par l'État sont quand même légion. Si on regarde légèrement dans le rétroviseur, on s'aperçoit que, sur les dernières années, on parlait de caper nos recettes, on s'est attaché à nous transférer un maximum de dépenses, voire à nous créer de nouvelles dépenses. C'est tout ce qui concernait les mesures salariales : j'évoquais ces fameux avenants 43, 44, 54, 52, etc. Bref, c'est 3 M€ pour le Département. C'est la revalorisation du RSA à compenser : ça, c'est 1 M€. C'est des indices et les statuts de la Fonction publique, c'est 3 M€. Je regarde le Colonel, c'est la prime de feu pour les sapeurs-pompiers professionnels puisque le SDIS est financé par le Département, ça a dû être aux alentours de 200 000 €. Ce sont toutes ces choses qu'on nous amène et où on nous dit « on prend cette mesure, et merci

de bien vouloir payer la facture ». En même temps, on nous dit « vous avez des dépenses, mais vous êtes des bons gestionnaires, finalement, puisque ce sont des traitements que l'on vous réserve depuis de nombreuses années, et vous continuez à vivre, ce n'est pas mal. Donc merci en plus de baisser vos dépenses de 0,5 %, ça nous aidera à gérer les finances nationales ». Et on s'aperçoit qu'aujourd'hui, on a quand même un certain nombre de difficultés pour pouvoir arriver à boucler l'exercice.

Alors, par rapport à ça, forcément, l'ensemble des collectivités sont impactées. Je parle des Départements, mais d'autres collectivités sont impactées à des niveaux différents. Tout ça, dans la construction de notre budget, à partir du moment où on nous impose des dépenses supplémentaires, quelles qu'elles soient, et où on nous cape nos recettes, forcément, notre épargne brute dans un premier temps, nette ensuite, a tendance à fortement diminuer. Lorsqu'on regarde en fonction des collectivités, vous vous apercevez que sur les exercices de 2022 à 2024, sur les trois dernières années, les Communes ont tendance à augmenter leur capacité et leur résultat brut, puisqu'il est passé de 85 à plus d'un milliard, 1,5 milliard. Les Départements, par contre, nous avons divisé par deux notre épargne brute et donc notre capacité à réaliser des actions et à investir, en particulier et à soutenir l'économie. Ça, c'est en lien avec ce transfert de charges. Soit l'État se décharge de dépenses, soit il nous en crée de nouvelles. Et puis, les Régions qui ne s'en tirent pas trop mal, avec une légère augmentation de leur capacité, que je vais qualifier de capacité à agir. Nous, c'était les mesures salariales sur le Ségur, la Fonction publique : 190 M€ en 2022, 330 M€ en 2023. Les augmentations du RSA, c'était 500 M€, 540 000 € pour le Département du Cantal, au 1^{er} avril, sans un euro de compensation ! C'est devenu une habitude maintenant. Il y a 15 ans, l'État était là à 100 % sur le RSA. Il y a longtemps. Il est habitué : c'est trop facile d'augmenter le RSA quand ce sont les Départements qui paient ! Les extensions du Ségur qui ont été validées sans aucune concertation : c'était au mois de juin entre les Européennes et les législatives 170 M€ à charge des Départements, c'était pour les oubliés du Ségur...

Et puis, en parallèle, tout ce qui fait un résultat est la conséquence de dépenses, mais également des recettes. Et les recettes des Départements, il n'y a plus de fiscalité. Une habitude de l'État de dire « on va geler votre DGF », qui aujourd'hui pèse dans notre panier de recettes : c'est à peu près 50 M€ également. Donc stabilité : on n'a pas eu d'impact inflation dessus, donc c'est une baisse nette en termes de pouvoir dépenser. On a un peu la TSCA qui a une légère dynamique, c'est de l'ordre de 50 M€, mais la dynamique est de l'ordre de 2 à 3 %. Ensuite, il nous reste notre poire pour la soif, qui n'était pas mal, c'étaient les DMTO : on s'était enthousiasmés avec les DMTO, puisque ceux-ci étaient à 12 M€ avant le COVID ; nous sommes montés à 18,5, pour finalement redescendre à 12 M€ en 2024. Maintenant, c'est encéphalogramme plat, et pour que cela puisse redémarrer, on regarde vers l'évolution des taux, et puis, lorsqu'il y a un climat de confiance pour inciter nos concitoyens à investir dans l'immobilier. Je voulais revenir sur la TVA. Cette fameuse TVA qui, aujourd'hui, si on nous l'avait annoncée dynamique, est capée et reste au même niveau, donc point de dynamique il y a.

Donc des recettes qui stagnent. Des augmentations de dépenses importantes. Ce qui fait que notre capacité à investir, à agir est largement impactée. Ça, on le voit très bien sur la courbe qui est proposée, entre l'évolution de nos recettes de fonctionnement et de nos dépenses de fonctionnement. Vous avez les recettes qui baissent et les dépenses qui tendent à monter. Et sur les différents pics, on retrouve les différentes décisions gouvernementales qui ont pu être prises à des moments particuliers et donc l'impact sur notre capacité à agir. C'est ce qu'on appelle communément l'effet ciseaux. Nos recettes réelles de fonctionnement ont faiblement augmenté ces dernières années, du fait de ces stabilités ou de ces décisions gouvernementales et donc forcément l'impact sur l'investissement se fait sentir.

Nous avons validé un PPI, au cours de ces dernières années, qui prévoyait un certain nombre d'investissements. Aujourd'hui, nous aurions besoin, d'ici la fin du mandat, pour nourrir ce PPI, d'une capacité d'investissement de l'ordre de 180 M€, si nous voulions dérouler l'ensemble de notre programme. Aujourd'hui avec cette situation financière qui s'est dégradée, nous ne sommes plus en phase avec le besoin que nous avons. Bien sûr, il nous reste quelques semaines, mais vous avez la tendance, avec des recettes de fonctionnement qui seront de l'ordre

de 242 M€ donc en baisse nette par rapport à 2023 qui étaient de 244 M€. Des dépenses de fonctionnement qui, elles, galopent. On était à 204 M€, on passe à 219 M€, là aussi dû à toutes ces décisions gouvernementales, notamment le Ségur de la santé fin 2023 qui ont eu des implications sur l'exercice 2024 à taux plein, etc. Donc des reports de résultat qui se tenaient jusque-là aux alentours des 25 à 28 M€ suivant les années. Des recettes d'investissement, qui, elles, sont à peu près stables. C'est vrai qu'en termes de recettes d'investissement, nous avons soit des financements d'État, de la DSID qui est calée : nous pouvons espérer au maximum 2 M€ par an. Nous avons le FCTVA qui, lui, est lié aux investissements passés. Et puis, parfois, nous arrivons à obtenir des financements autres, que ce soit sur des fonds européens, essentiellement sur du bâtimentaire, concernant la transition énergétique (je le fais de manière globale) et puis des financements de la part de la Région, notamment à travers le Pacte Cantal, sur des opérations particulières. Hier, sur la création du bâtiment du Pôle d'excellence, le Président de Région a confirmé la contribution de la Région à hauteur de 1,5 M€ pour ce volet mobilier.

L'emprunt se situe à 16 M€ sur le CA anticipé. Aujourd'hui que nous avons une annuité de l'ordre de 15 à 16 M€, donc on est dans une stabilité. On a opéré un désendettement au cours des dernières années de l'ordre de 20 M€. Aujourd'hui, nous sommes, pour conserver une capacité à agir, sur une stabilisation de l'encours et on s'aperçoit que de 2023 à 2024, on a des capacités d'investissement qui tendent à baisser : nous perdons 10 M€ sur l'année. Sur l'exercice, la dépense d'investissement a été soutenue, à hauteur de 50 M€ et on s'aperçoit que le résultat cumulé ne sera plus de l'ordre que de 15 M€, à la place de 27 M€. Tout cela étant à mettre en lien à travers la stabilité de nos recettes (même si on a eu une légère baisse), mais surtout l'augmentation importante du fonctionnement, sous les coups des décisions gouvernementales.

Sur les dépenses de fonctionnement, sur l'exercice 2025, on peut les estimer entre 5 et 7 M€, avec les dépenses sociales qui sont estimées aux alentours de 5 M€, avec l'ASE où nous avons toujours une pression et aujourd'hui pas ou peu de compensation. Il est vrai que lorsqu'on parle des MNA, qui relèvent à la fois d'une politique d'immigration qui est à la charge normalement de l'État et une politique de protection des mineurs qui est à charge des Départements, la différence est tenue. Toujours est-il que nous payons essentiellement la charge des MNA, l'État ne venant pas compenser ou prendre en charge son dû en la matière. Et puis, tout ce qui va concerner l'aide sociale à l'hébergement, nous serons aux alentours des 2 M€. On s'aperçoit que sur l'ASE, si on prend 2021, on ne va pas dire que c'était le point bas, mais nous étions aux alentours des 15 M€ ; nous passons à 28 M€, donc ce sont 13 M€ supplémentaires en l'espace de quatre années et notamment 3 M€ sur la période. Il y a à la fois l'augmentation du nombre de jeunes à prendre en charge et toutes les mesures salariales qui ont été imposées par l'État.

Sur l'aide sociale au logement, on s'aperçoit que, sur les personnes âgées, on a une certaine stabilité. Sur 2024-2025, on va être à 8,5 M€ ou 9 M€. Par contre, sur les personnes handicapées, une augmentation importante, puisqu'on passe de 30,3 M€ à un peu plus de 32 M€, ce qui nous fait 2 M€ supplémentaires. D'où cette augmentation en termes de fonctionnement qui va être entre 5 et 7 M€.

Les besoins RH estimés en hausse de 3 M€. Il y a les évolutions statutaires de nos agents, et puis, aujourd'hui, il convient de prendre en compte les quatre points de CNRACL qui représentent, pour la Collectivité environ 1 M€.

On avait des dépenses exceptionnelles, qui ont été comptabilisées en 2024. C'est un choix politique que nous avons fait au moment du budget supplémentaire. Je vous rappelle qu'on avait validé le fait de verser à la CAF une avance de 900 000 € – avance que nous avons supprimée il y a quelques années. Simplement, aujourd'hui, l'ensemble des institutionnels, l'ensemble des partenaires gèrent les finances différemment avec l'augmentation des coûts, et la CAF souhaitait appliquer des taux d'intérêt si nous ne versions pas cette avance, donc on a pris la décision de reverser cette avance qui correspond à un mois de versement. C'est 900 000 € au niveau de la CAF, ça peut fluctuer. On a également apuré le déficit de la MDPH à hauteur de 250 000 €. Là, je ne refais pas le film, au niveau du manque d'implication de l'ensemble des partenaires de la MDPH pour le fonctionnement. Et puis

nous avons validé le fait de verser une contribution de l'ordre de 500 000 € au GIP TERANA pour apurer, là également, un déficit. Donc ça, ce sont des dépenses exceptionnelles imputées sur 2024 que nous espérons ne pas retrouver sur l'exercice 2025.

Sur la capacité à augmenter nos dépenses, l'État nous dit « il faut faire l'inflation moins 0,5 % ». On s'aperçoit que ça reste quand même des exercices qui sont excessivement compliqués. En 2023, on avait un total de dépenses de 204 M€, 219 M€ en CA approché fin 2024, et on va dire que sur l'exercice 2025, on va se situer aux alentours de 224 à 225 M€. Bien sûr, avec les points importants que j'ai cités, que ce soit sur l'ASE ou que ce soit sur les AIS. Donc l'évolution des dépenses contraintes, on était à 7,5 en 2024 et aujourd'hui, sous réserve que nous n'ayons pas de nouvelle décision de l'État de nous transférer des charges, on va se situer entre +0,7 et +2,1 %. À +0,7 %, on peut dire qu'on correspond à l'objectif qui est fixé par l'État. Par contre, à +2,1 %, nous sommes encore à un niveau supérieur de l'effort qui nous serait demandé par l'État. Puisque, logiquement, on devrait se situer à 1,3 % maximum d'augmentation des dépenses de fonctionnement.

Donc des dépenses en hausse ; des recettes atones ; la capacité d'autofinancement est en baisse. La seule dynamique que l'on observe aujourd'hui, c'est sur la TSCA (la taxe sur les assurances), mais nos dépenses augmentent bien évidemment beaucoup plus vite que nos recettes.

Notre besoin d'investissement est de l'ordre de 167 M€ d'investissement sur les trois années qui viennent. Toujours est-il que, si l'on répartit ces investissements sur les trois prochaines années, nous avons des investissements nécessaires sur toutes nos structures supports, notamment tout ce qui peut être lutte contre les cyberattaques, le déploiement d'outils informatiques divers et variés ; nous avons tout ce qui concerne le patrimoine (c'est là qu'on va mettre les collèges, les bâtiments du département). On imaginait pouvoir intervenir sur le réseau routier, puisque c'est une de nos compétences, à des niveaux se situant entre 21 et 26 M€, au fil des engagements de programmes. On avait des exercices équilibrés aux alentours de 55 à 56 M€ d'investissement, de manière annuelle. Lorsque l'on regarde cette capacité à investir, on redéroule l'évolution de nos recettes, en prenant les cadres qui nous sont donnés par l'État, en considérant que celui-ci arrête de nous transférer ou de nous créer de nouvelles charges. On essaie d'imaginer les niveaux de recette, en limitant, là aussi, les dynamiques, puisque ça devient légèrement une habitude au niveau de l'État. Et, on s'aperçoit que notre résultat tend à baisser au fil du temps. En 2024 (anticipé), ce résultat est de 27 M€ ; il sera de 15 M€ en résultat reporté, en 2025 et il sera de 0 € en 2026 et en 2027.

Le recours à l'emprunt est visé d'une stabilité, c'est-à-dire qu'on maintient notre encours, donc on réemprunte l'équivalent de l'annuité remboursée.

Notre capacité d'investissement, dans ce cadre-là, chute. Elle était anticipée nous aurons investi 50 M€ en 2024 ; en 2025, il est imaginé 49 M€ ; en 2026 37 M€ et en 2027 31 M€, alors que je vous disais que, pour dérouler notre PPI, il fallait qu'on soit sur des niveaux de l'ordre de 55 à 56 M€ répartis sur l'exercice. Donc incapacité de pouvoir avoir recours à l'emprunt. Et lorsqu'on regarde nos résultats, on voit la difficulté sur l'épargne brute : c'est la suite logique. Et l'épargne nette aussi, avec quand même une alerte sur l'épargne nette, puisqu'elle était de 24 M€ ; en fin d'année, a priori, elle sera de l'ordre de 5 M€ et sur 2025 et 2026, elle va continuer de s'effriter pour arriver à 0 en 2027. D'ici là, de l'eau coulera sous les ponts, mais c'est vrai que la situation du pays n'est pas là pour nous rassurer. Sur l'encours de dette, c'est une volonté de dire « on maintient cet encours » et donc mécaniquement, on a une durée de désendettement qui augmente, puisque nous n'avons plus de résultats pour pouvoir rembourser cette dette. Donc, d'une situation qui était fort confortable en 2023, avec quatre années de désendettement, nous allons nous dégrader en fin d'année aux alentours de huit années, puis neuf et dix ans en exercice 2027. Ce qui veut bien dire que la solution pour financer son investissement, c'est déjà d'avoir de l'épargne nette, c'est d'aller chercher des cofinancements qu'ils soient d'État, de l'Europe, de la Région, ou autre. Et puis, il y a aussi le recours à l'emprunt qui a une vertu, c'est de donner des moyens à agir. Ceci dit, aujourd'hui, avec la structuration et les résultats de notre Collectivité, nous n'aurons plus capacité à aller mobiliser les établissements bancaires pour

pouvoir nous prêter des crédits, enfin pour augmenter notre endettement. Donc le recours à l'emprunt n'est plus une possibilité pour pouvoir agir, dans les années qui viennent, au niveau de la Collectivité dans la situation telle qu'on la connaît aujourd'hui. Notre seule capacité à agir va reposer sur notre capacité à sortir de l'épargne nette, donc à maîtriser le fonctionnement et puis bien évidemment à mobiliser des cofinancements auprès des partenaires et à concentrer nos efforts sur les projets qui peuvent être cofinancés.

Sur la maîtrise des dépenses, on est le type de collectivité même (ce que je disais en introduction) où nous n'avons pas beaucoup de possibilités d'action, puisqu'une grosse partie de nos dépenses – une partie tout du moins importante – est positionnée sur des allocations individuelles de solidarité dont les critères et les montants sont définis par l'État. Si on prend peu ou prou l'APA, on est aux alentours de 28 M€ ; si on prend le RSA, on est aux alentours de 12 à 13 M€ ; si on prend la PCH, on est aux alentours de 6 M€ ; donc on a déjà plus de 50 M€ où on n'a aucune marge de manœuvre, a minima. Ensuite, nous avons d'autres dépenses de fonctionnement où il est difficile d'agir. On doit faire fonctionner nos collèges, on doit chauffer les établissements, on doit avoir des cuisiniers et pour fonctionner, on a besoin de toute notre organisation RH... Là aussi, ce sont des dépenses sur lesquelles il est difficile d'agir et d'autant plus difficile d'agir à court terme. Les routes, mis à part les gros travaux d'investissement, il faut bien déneiger, il faut bien faucher, il faut bien élaguer, il faut bien boucher les trous, etc. On s'aperçoit que l'effort que l'on peut fournir est limité sur une petite sphère de fonctionnement, même si, aujourd'hui, il ne faut pas se leurrer, sur le budget du Département, ce que je vais appeler les « charges rigides » sur lesquelles nous n'avons pas de moyens d'action, ça doit être de l'ordre de 97 %. Il doit nous rester 3 % sur 240 M€, vous voyez la possibilité d'action, mais attention, sur ces 240 M€, on en a déjà engagé un peu. On a la ligne aérienne qui est engagée – ce n'est pas de l'obligatoire, mais on est dessus. Après, on a tous de bons arguments pour dire « il ne faut pas qu'on agisse sur l'enseignement supérieur » (je regarde Florian MORELLE) ; Magali MAUREL nous dira « il ne faut pas agir sur la convention avec le Festival de rue » ; Philippe FABRE nous dira « attention, la politique sportive, c'est essentiel pour l'animation de nos territoires ruraux » ... Enfin, tout le monde, parce que, dans un département comme le Cantal, l'action du Département est essentielle et reconnue par tous et il est important que l'on soit capable de la préserver au maximum.

Ceci dit, on ne peut pas constater qu'on est obligé de faire des économies, de rationaliser tout au moins les coûts, et puis refuser tout ce que l'on peut proposer : ce serait complètement incohérent et pas responsable. Donc bien évidemment, il est demandé aux services d'optimiser, d'être le plus efficient possible dans la réalisation des actions. Je crois que la première des choses, déjà, c'est d'affirmer que la volonté, c'est de maintenir l'ensemble des politiques publiques. À partir de ce moment-là, il faut qu'on arrive à optimiser notre fonctionnement. Donc il est demandé à l'administration d'optimiser le fonctionnement, de regarder partout où il est possible d'être plus efficient. Il est demandé aussi, dans cette logique, de réinternaliser l'ensemble des prestations que, jusqu'à maintenant, nous faisons faire par autrui : exemple du CLIC à Aurillac ; le FDAJ qui était géré par la Mission locale, alors que le fonds est alimenté par le Département ; une action avec l'AGESI aussi. On essaie de recentraliser, de réinternaliser l'ensemble de ces prestations externalisées, de manière à pouvoir dégager des moyens. Et puis, bien évidemment, on repasse l'ensemble de nos dépenses, obligatoires et facultatives, pour voir où l'on a capacité à pouvoir réaliser quelques économies, de manière à soigner, à préserver notre épargne nette. C'est important.

Le recours à l'emprunt, on a vu que, lui, de son côté, n'est pas envisageable, puisque si l'on souhaitait maintenir notre besoin de financement à 55 M€, on ne pourrait le faire que par recours à l'emprunt, et là, on irait tout de suite, dès 2026 sur 11 à 14 années de capacité de désendettement en 2027, donc c'est une solution qu'il vous est proposé d'abandonner et de ne même pas imaginer, en fait. C'est plutôt ça : on ne peut même pas l'imaginer, mais c'est important d'analyser pourquoi. Et puis surtout, aujourd'hui, si l'on applique le projet de loi de finances tel qu'il est identifié, il faut avoir en tête que la situation va se dégrader nettement plus vite, puisque, si l'on applique le projet de loi de finances à l'exercice 2025, nous arrivons en épargne nette négative dès 2025, à hauteur de 2 M€. Ce qui veut dire quand même que tous ces transferts de charges, si on se concentre sur les dernières années (on

ne va pas remonter beaucoup plus loin, ça va ne faire qu'amplifier les chiffres), si on se concentre sur l'exercice 2022, sur les transferts de charges et les nouvelles dépenses qui ont été imposées aux Départements qui dégradent notre situation, si le projet de loi de finances est appliqué tel quel, ça aura pour conséquence d'accélérer la dégradation de notre situation financière. Je disais que 30 Départements sont en difficulté pour l'exercice 2024. Dans ce cadre-là, si rien ne bouge, nous ferons partie de l'équipage suivant, mais j'ai bien peur que nous soyons très nombreux à rejoindre les Départements en difficulté.

Donc consigne, pour optimiser au mieux nos crédits de fonctionnement, pour arriver quand même à dérouler notre programme d'investissement, même si on a vu qu'on n'était pas en capacité de faire la totalité de celui-ci, puisqu'en incapacité de mobiliser de l'emprunt pour le réaliser, un choix doit être fait. C'est un choix de priorisation, de hiérarchisation de nos projets, notamment en s'orientant vers les projets qui sont cofinancés. Là, c'est important, sachant que sur notre investissement, je parlais des fonctions supports qui nous permettent de lutter contre les cyberattaques, c'est essentiel.

Les subventions aux collectivités, je n'en ai pas parlé ! Aujourd'hui, on ne s'est pas interrogé sur « doit-on toujours soutenir les collectivités ? ». Je vous rappelle que nous avons une capacité d'économie de l'ordre de 6 M€ par an, ce qui n'est pas neutre, surtout lorsque vous êtes malade et lorsque vous cherchez des crédits. Sur l'exercice 2025, il vous est proposé de poursuivre nos engagements auprès des collectivités, mais le questionnement peut être ouvert, à l'avenir, en fonction de l'évolution de l'environnement national. C'est là où je dis qu'il faut véritablement que l'on soit responsable dans la réflexion. Il faut aussi que l'État change de paradigme sur la construction de ses budgets, parce qu'on pourrait dire « il ne faut pas que l'État nous prélève ; s'il ne nous prélève pas, on sera sauvés, on économisera 6,8 M€ » ... Oui, mais s'il continue de nous transférer des charges, tel qu'il l'a fait ces trois dernières années, on ne sera pas plus avancés. Donc l'échange, et là, je voulais remercier les parlementaires, et surtout les enthousiasmer à défendre les collectivités, en particulier les collectivités départementales, pour qu'à la fois l'effort sur les recettes soit proportionnel aux capacités de chacun, mais surtout que l'État arrête de nous transférer, qu'on ait une espèce de moratoire sur cette maladie de transférer et de créer de nouvelles dépenses aux Départements, parce que sinon, il est certain que nous n'y arriverons pas.

Donc sur ces orientations, bien évidemment, l'idée sera de concentrer, de hiérarchiser les futurs projets d'investissement sur les projets où les cofinancements sont les plus importants, parce que n'oublions pas non plus qu'au-delà des besoins en termes d'infrastructures dont les Cantaliens ont besoin, nous sommes aussi un acteur important au niveau de la commande publique et au niveau de l'économie cantalienne. Il est important que l'on puisse maintenir un niveau d'investissement important.

Je m'excuse d'avoir été un peu long, mais il est vrai que la situation est particulière. C'est vrai qu'on n'a pas trop d'idées sur la fin des discussions au niveau du projet de loi de finances et donc l'impact qui sera voué aux Départements, même si on s'aperçoit (comme je le disais) que les lois de finances votées ne sont pas inscrites dans le marbre, puisque, au fil des mois, de nouvelles charges apparaissent, des recettes en moins apparaissent, et que donc finalement, il faut arriver à approcher le mieux possible en imaginant différents scénarii, mais surtout, c'est la lucidité et la responsabilité qui doivent primer dans la construction de nos budgets. J'en ai terminé et je ne doute pas que vous avez de nombreux commentaires à formuler. Je prends les demandes de prise de parole. Stéphane FRECHOU se lance le premier.

M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3

Merci, Monsieur le Président. Je vais être assez bref, pas mal de propos qui vous retrouvent. Faire un budget pour 2025 aujourd'hui, ça relève d'un numéro d'équilibriste. On a tellement d'inconnues sur les équations de l'année prochaine que ce n'est pas évident du tout et je ne reviendrai pas sur les mensonges de Bruno LE MAIRE, parce que faire dériver en neuf mois les comptes de 100 milliards d'euros, si ça avait été la gauche qui avait fait cela, je ne sais pas ce qu'on aurait entendu ici ! Alors, cela s'est terminé par un naufrage politique, qui se double d'une

abjection morale, puisque maintenant le budget va être sous la tutelle du Front national. Michel BARNIER, qui était un commissaire européen plus qu'estimable, dont l'action avait été remarquable, a fait le choix de ne pas faire de recherche de recettes exceptionnelles, mais plutôt de faire payer l'incurie des comptes de l'État aux collectivités, vous l'avez dit.

Cela nous amène à une stratégie difficile à mener : 6,8 M€ en moins. Et c'est sans compter les cofinancements que nous eussions pu obtenir auprès du Fonds Vert, qui va quasiment disparaître, auprès de l'ADEME, qui voit son budget détricoté de plus de 35 %, l'Agence de l'eau, sur laquelle l'État lorgne pour lui piquer ses réserves. Donc les financements croisés vont être aussi difficiles à construire. Quant aux subsides espérés des Régions, si j'ai bien compris ce qu'avait dit l'Association des Régions de France, avec 1 milliard de recettes en moins, leurs capacités d'intervention et d'investissement vont être aussi largement impactées. Donc on se retrouve dans une situation pas très simple, avec des choix à faire. Alors, choix de concentrer les dépenses (vous l'avez dit) sur les projets qui sont les mieux subventionnés. Ça me paraît pragmatique sur le point de vue économique, mais sur le point de vue politique, c'est assez périlleux, parce que c'est remettre nos priorités à d'autres et ne pas concentrer les efforts d'investissement sur les priorités qui seraient vraiment les nôtres. Quand on a entendu Monsieur MAGE tout à l'heure, dans son rapport sur l'égalité hommes/femmes et quand on vous entend, vous, sur ce DOB, on comprend bien que la hausse des besoins de l'ASE, par exemple, est liée à la précarisation des familles monoparentales et que le nombre de femmes dans la pauvreté ne cesse de croître et que forcément, nécessairement, in fine, on a des besoins de fonctionnement de ce côté-là, qu'il va falloir dédoubler. De la même manière, sur les projets d'investissement concernant notre capacité de résilience ou d'adaptation au dérèglement climatique, il va falloir, dans le contexte de diminution du Fonds Vert et des budgets de l'ADEME et de l'Agence de l'eau, comme je l'ai dit tout à l'heure, mettre les bouchées doubles. Donc peut-être qu'il ne s'agit pas que de prioriser ce qui est subventionné, mais aussi regarder ce qui est le plus urgent à mettre en œuvre, quitte à réviser certains projets d'investissement, par ailleurs.

Voilà, à grands traits et très rapidement, ce que je pouvais dire sur ce DOB.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Pour reprendre quelques points que vous avez évoqués, rassurez-vous, si Bruno LE MAIRE n'est pas à gauche, il n'est pas à droite non plus, on ne se sent pas liés par ses décisions. Quant à Michel BARNIER, il a quelques recettes supplémentaires, parce que je crois que c'est 20 milliards, le plan qui est imaginé, mais les parlementaires seront plus à même que moi, peut-être, de détailler quelques points.

Sur ce qui est du Fonds Vert, de l'ADEME et de l'Agence de l'eau, oui, je suis assez égoïste, parce qu'en fait, le Département n'en bénéficiait quasiment pas. Ça concerne plus les collectivités locales. Nous, on n'était pas trop la cible sur ces financements-là, même si, effectivement, on constate une baisse des enveloppes, pour ce qui est des Régions. Effectivement, le Président de Région, Fabrice PANNEKOUCKE, qui était présent dans le département hier, a fait état d'un manque à gagner de l'ordre de 170 M€ pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Et forcément, ces 170 M€ vont nécessiter de revoir certainement des politiques publiques. Et il a dit quelque chose aussi d'important, je parlais de cette fameuse TVA, des rentrées fiscales qui ne sont pas arrivées au niveau national, notamment au niveau de la TVA, nous, pour le Département, je vous disais qu'on avait remboursé 400 000 € sur l'exercice 2023. Là, on attend a minima la même punition pour cette année. La Région, c'est 20 M€, le manque à gagner sur l'exercice 2024, qui étaient dans le budget. Donc il y a un exercice difficile à faire : d'ici la fin de l'année, il faut trouver 20 M€ pour équilibrer le budget. C'est pour dire qu'effectivement, ce sont des notions qui sont à prendre, mais c'est aussi des choses qui disent « on ne peut pas ignorer la difficulté du budget national », parce que ça existe et on en a tous aujourd'hui des incidences.

Sur la priorisation des choix qui sont cofinancés, premièrement, vous devriez être content, parce qu'au niveau européen, ce qui est cofinancé, c'est la transition énergétique, notamment sur les bâtiments. Aujourd'hui, c'est le

type de projets où on va concentrer nos efforts sur cette transition énergétique, parce que nous pouvons aller chercher des financements européens.

Quant à l'ASE, on investit peu sur de l'immobilier ; on a surtout des coûts de fonctionnement. C'est obligatoire, donc on les assume et d'autant plus que ce n'est pas cofinancé par l'État ou autre. Donc rassurez-vous, on assumera notre responsabilité en la matière.

Sur les projets qui seront financés en investissement, l'idée, c'est de dire que tout ce qui concerne la sécurité, les ouvrages d'art ou autres, à l'image de notre collègue Annie DELRIEU à Vic-sur-Cère, on ne peut pas laisser un pont s'effondrer, pour la sécurité même si nous n'avons pas de cofinancement, il faut qu'on assure l'entretien de nos ouvrages d'art. Ça, c'est essentiel. On a des fonctions supports. On a des subventions aux collectivités. Pour ce qui est du reste, la proposition, c'est de prioriser les investissements bâtimentaires où on peut bénéficier de fonds européens et les fonds européens interviennent essentiellement sur ce qui est transition énergétique.

Sur les routes, on a quelques points noirs en termes de sécurité qui ont été remontés et validés par les services. Bien évidemment, aménager un carrefour dangereux, ça paraît évident. Donc on déclenchera les investissements. Sur des travaux plus structurants, nous irons sur des travaux où nous avons capacité à mobiliser des cofinancements, notamment, par exemple, ceux du Pacte Cantal.

Mais je vois qu'on partage l'idée de dire que ça va être un exercice périlleux, comme sur l'exercice 2025, en espérant que l'avenir va s'éclaircir rapidement, pour qu'à la même période l'année prochaine, nous ne soyons pas dans la même situation, en train de constater un effort supplémentaire à faire.

D'autres demandes de prise de parole ? Jean-Yves BONY.

M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac

Merci, Monsieur le Président. Je vais être bref, je voudrais simplement répondre à Monsieur FRECHOU : droite, gauche, vous savez, chez les Macronnistes, il y a des gens de gauche aussi... Et pour rappel, l'an dernier, le budget a été voté à coups de 49.3 et une grande partie de la droite n'a pas voté ce budget.

Je voudrais simplement rappeler que le budget, l'an dernier, a été construit sur un déficit de 4,4 % du PIB, ce qui fait 50 milliards d'écart. Aujourd'hui, le constat, c'est qu'on va arriver à 6,1 ou 6,2 % de déficit par rapport au PIB. Il va de soi que Michel BARNIER et son équipe trouvent une situation désastreuse qu'on a dénoncée depuis le « quoi qu'il en coûte ». À mon avis, il y a mensonge : l'an dernier, construire un budget avec 4,4 % de déficit sur le PIB, et aujourd'hui constater, un an après, qu'on est à plus de 6 %, ça fait effet de mensonge. Donc, au niveau de la commission des Finances, il y a une mission d'enquête qui est lancée pour voir quel est cet écart, puisqu'on ne peut pas se permettre d'avoir des écarts de 50 milliards tous les ans, puisqu'on est déjà à 3 000 milliards et sachant que l'Europe, maintenant, demande des comptes. Et je pense que c'est aussi important, parce que demain, si notre note descend ou si notre notation descend, on va prendre encore un pourcentage d'intérêts qui va être énorme. Donc voilà aujourd'hui ce que M. BARNIER trouve. Il a tenté de faire une feuille de route. J'espère qu'il va pouvoir la tenir jusqu'en 2029. C'est ça, en fait, la feuille de route et tenter de redescendre ce déficit du PIB à 2,4 %. C'est quand même très ambitieux. Je vous rappelle qu'on est à plus de 6 % aujourd'hui et en un an, on a pris plus de 1,6 %.

On est en plein débat depuis 15 jours ou trois semaines entre le PLFSS et le PLF. On s'aperçoit qu'aujourd'hui la proposition du gouvernement est très mise à mal par certains amendements qui sont très dépensiers. Donc ce qui va se passer, je ne peux pas vous le dire car je ne sais pas ce qu'il va en sortir. Apparemment, on s'achemine vers un vote des recettes mardi, malgré tout. On verra ce que donne ce vote, sachant que ce qui est proposé n'est pas ce que le Gouvernement souhaite.

Pour le Département, je comprends que c'est bien sûr compliqué. Ça l'était avant et ça l'est encore plus aujourd'hui. On va demander des efforts certes aux Départements, aux collectivités, mais aussi aux contribuables.

Avec Vincent, on a cosigné des amendements, on en a fait aussi, qui vont dans ce sens-là, notamment au niveau de la TVA : on voudrait que les Départements de montagne, les moins peuplés puissent être exonérés de cette baisse de TVA. Ce sont des débats qui restent encore (à mon avis) ouverts, puisque ça va repartir au Sénat et ça reviendra à l'Assemblée... Donc attendons de voir ce qui va se passer. En tous les cas, on se bagarre pour que notre Département s'en sorte le mieux possible et particulièrement notre collectivité, nos collectivités, en général. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Merci, Monsieur le Président. Très rapidement, je voudrais vous remercier déjà sur la présentation que vous avez faite, Monsieur le Président, qui est très objective et qui nous permet de bien lire la même situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui confrontés. Ce n'est pas de s'en réjouir, mais on en arrive à cette situation qui n'est pas de notre fait – il faut bien quand même le rappeler. Ce sont des choix et des décisions qui nous sont imposés par les services de l'État. On aurait pu regretter, au sein de cette assemblée, des choix que nous aurions faits, qui nous auraient amenés à cette situation et ce n'est pas le cas. Il y a quand même un consensus entre nous, que ce soit la majorité ou l'opposition et les choix que nous avons faits d'investissement ont été largement partagés entre nous et ce n'est pas nos choix qui nous ont amenés à cette situation relativement dégradée.

On sait aujourd'hui qu'au niveau national, les Départements font partie des collectivités quand même les plus malmenées : c'est aujourd'hui reconnu. S'il n'y a pas un sursaut (je ne sais pas où il peut y avoir un sursaut) ou en tout cas une inversion de ces courbes et que les choix qui sont imposés aux Départements ne sont pas revus, on aura beaucoup de mal à être auprès de nos territoires. Pourtant, c'est nous qui sommes là ! Les choix que nous faisons dans cette assemblée, on essaie d'être auprès de nos populations les plus fragiles et on y est. On y est, présents, parce qu'on le voit, l'augmentation des dépenses qui sont afférentes au secteur social est relativement conséquente. On est auprès de nos jeunes, auprès de nos collégiens. Ce sont les investissements que l'on porte, les choix que l'on fait. On est auprès de nos aînés. On a pris quand même des décisions fortes pour essayer de conserver les établissements, d'être aux côtés de nos établissements. Ce sont des décisions fortes et difficiles, Monsieur le Président, que vous nous avez proposé de prendre et de porter tous collectivement.

Donc on est dans une situation qui nous est imposée : ce ne sont pas nos choix qui nous amènent dans cette situation difficile. Je crois que là, autour de la table, il y a un consensus là-dessus. Espérons que les débats au niveau national... Nos députés qui se battent sur les bancs de l'Assemblée sont témoins de dérives un petit peu compliquées... Les coalitions ne sont pas de notre culture politique, dans notre nation et il faudra bien que ça change, parce qu'on est dans des situations aujourd'hui extrêmement difficiles.

Néanmoins, Monsieur le Président, vous proposez des choix courageux et on continue... Et c'est nous qui l'avons portée, aussi, cette volonté de rester auprès de nos collectivités, de nos habitants, parce que c'est aussi une reconnaissance de l'action départementale sur le territoire que d'être là. Peut-être modestement, mais c'est quand même reconnu et apprécié par les collectivités, parce que, souvent, on apporte quelques financements qui permettent de franchir le pas sur certains projets. Des projets qui ne verraient pas le jour se mettent en place, peut-être difficilement, mais l'action du Département est toujours attendue et appréciée.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour vos propos ! Gilles CHABRIER. D'autres demandes de prise de parole ?

M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat

Merci, Président. À mon tour, je m'associe vraiment aux propos qui sont tenus, notamment par Gilles. Voilà le prix du « quoi qu'il en coûte ». Je pense qu'on avait tous la lueur de se dire « un jour, il va y avoir un effet boomerang », et, en fait, l'effet boomerang est là. Et maintenant, en responsabilité, que ce soit sur le plan départemental ou au plan communal, je pense qu'on a tous, chacun, une part d'orientation, une part de difficulté à mettre en place les différentes orientations budgétaires. Et je pense que les orientations budgétaires qui sont proposées aujourd'hui vont dans le sens cohérent des responsabilités qui nous incombent aujourd'hui. Je pense qu'orienter du budget dans l'amélioration énergétique... Alors, vous allez me dire que c'est normal que j'approuve plutôt cette décision, mais elle a deux effets : elle a un effet accompagnement et un effet sur le fonctionnement. Donc ça va être une baisse dans les budgets suivants, qui peut être intéressante. C'est ce que j'appelle, moi, des investissements intéressants sur lesquels ça permet une baisse de fonctionnement et éventuellement une possibilité de réinvestir par la suite. Pour moi, ça fait partie des sujets importants.

Le social aussi est un sujet important qui croît chaque année, donc il y a une importance à suivre un petit peu le quotidien de nos aidés, de nos personnes en difficulté. L'habitat (je ne reviens pas dessus) en fait partie et je pense que les orientations budgétaires présentées vont dans le sens de ces orientations.

Je ne serai pas plus long. Une vraie prise de conscience. On savait que ça allait nous tomber un peu dessus, peut-être pas à ce niveau, mais les orientations qui sont annoncées, à mon sens, vont dans un sens de responsabilité, et, pour ma part, j'approuverai bien sûr ces orientations budgétaires.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci, cher collègue. Pierre MATHONIER. D'autres demandes de prise de parole ?

M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2

C'est vrai que c'est un moment historique, puisqu'on a une situation internationale, nationale, qui se retrouve aujourd'hui autour de ce débat d'orientations budgétaires. Beaucoup de choses ont été dites sur ces orientations budgétaires, on est tous conscients que le budget 2025 va être très compliqué à monter. Le projet de loi de finances, tel que nous le connaissons, va mettre l'ensemble de nos collectivités à rude épreuve. Cette loi de finances prévoit de faire porter sur l'ensemble des collectivités des contraintes financières bien plus fortes que ce que le gouvernement HOLLANDE – qui, lui, faisait face à un mur de dette légué par un gouvernement précédent qui était proche de la majorité départementale – qui avait exigé de toutes les collectivités, des coupes sombres dans le financement de leurs propres ressources. Je pense qu'en son temps, vous avez dû réagir très fortement et particulièrement sur ces coupes sombres, que ce soit sur nos communes ou le Département, mais aujourd'hui, les propositions faites par le gouvernement LR, par Michel BARNIER en tout cas, recueillent notre assentiment, parce qu'il y a une réalité qui n'est pas niable et que l'on a un mur de dettes face à nous, qui exige de nos collectivités des efforts sur le redressement des comptes.

Il y a quand même une question. Là, il n'y a pas de représentant de l'ancienne équipe qui était à la manœuvre, mais toutes les finances publiques des gouvernements européens ont été dégradées suite au COVID. Par contre, tous les gouvernements d'Europe ont pris des décisions pour se remettre dans les clous financiers exigés par les mêmes institutions financières qui nous encadrent. C'est étonnant de ne pas avoir réussi – alors, peut-être était-ce par rapport aux élections législatives, peut-être qu'il y avait la volonté d'apaiser le climat social, mais en tout cas, aujourd'hui, la France est dans une situation catastrophique, ce qui a un impact pour nous, sur nos finances locales et particulièrement sur le Département du Cantal.

Je ne rejoins pas tout à fait Gilles COMBELLE sur le fait que ce ne sont que des décisions externes. En 2020, nous avons, dans cette même enceinte, eu connaissance du rapport de la Cour des Comptes qui disait que le Département du Cantal était surendetté dans sa strate que nous avons le record d'endettement. Et elle nous mettait en garde sur la fragilité de cette situation en cas d'évolution plus sévère des financements publics. Nous y sommes. C'est aujourd'hui. Nous sommes à cet instant. Alors, bien sûr, nous partons déjà avec des semelles de plomb, puisque nous étions avec un endettement très important dans la strate : ramené à l'habitant, nous étions le lauréat des Départements. Et en plus, nous abordons ces difficultés financières supplémentaires avec ce handicap.

Monsieur le Président, vous avez présenté la situation et l'impact du projet de loi de finances, avec les restrictions qui nous tombent dessus. Là, en l'occurrence, je pense surtout au prélèvement des recettes de 5 M€. C'est énorme, compte tenu de la fragilité des finances de notre Département. Nous avons une CAF qui était à bonne hauteur en 2024 (27 M€ de résultat) et la CAF 2023 était aussi bonne, mais de fait, en 2025 nous aurons 12 M€ de moins et zéro en 2026 et en 2027. Donc situation catastrophique qui va avoir un impact sur notre capacité d'investissement, le remboursement de nos emprunts, notre capacité d'emprunt, mais surtout peut-être les services qu'on va être amenés à rendre la population.

Sur les orientations budgétaires, j'ai discerné trois axes de travail qui nous sont proposés. Sur les dépenses de fonctionnement, j'entends, et il n'y a personne autour dans cette assemblée qui dit « on continue comme avant », sans compter qu'il y avait eu avant des dépenses qui étaient somptuaires, mais en tout cas, la restriction des budgets de fonctionnement avec les contraintes, notamment, d'évolution de la CNRACL, des cotisations sociales fait que, aujourd'hui, nous allons avoir une augmentation des charges, avec l'optimisation des ressources humaines. Cela peut se traduire par deux choses. Ça peut se traduire par un climat social dégradé ; ça peut aussi se traduire par une restriction des moyens mis à la politique sociale, pour justement traiter cette dépense essentielle qui impacterait tous les Cantaliens. C'est un point de vigilance, parce qu'on peut vouloir optimiser les ressources humaines, c'est de bonne gestion, mais après, il ne faut pas aller trop loin. Il faut que le service puisse être rendu dans des conditions favorables, parce que (Stéphane FRECHOU l'évoquait) les temps qui viennent, avec la réduction du pouvoir d'achat, fait que nos concitoyens vont de plus en plus recourir peut-être à l'APA. On parlait tout à l'heure des EHPAD qui avaient une capacité d'augmenter le niveau et le prix de journée, mais ça se traduit corrélativement par l'augmentation des dépenses sociales qui sont portées par le Département. Donc c'est quasiment un jeu à somme nulle si on veut peut-être rétablir la situation des EHPAD, tout en ne dégradant pas les finances du Département. Et cette volonté de faire des économies – qui est tout à fait understandable et acceptable – il ne faut pas tendre la corde trop loin, parce qu'on va jeter le bébé avec l'eau du bain et les dépenses sociales, c'est au profit de tous les Cantaliens. C'est le premier point de vigilance que ces orientations budgétaires appellent de ma part.

Le deuxième point, c'est le recours à l'endettement. Évidemment que la course en avant (comme l'avait dit la CRC) est déjà à un niveau très lourd d'endettement et bien évidemment, avec les dépenses supplémentaires, l'absence de recettes et la contribution au fonds de solidarité départementale, fait qu'aujourd'hui, on ne peut pas emprunter plus. J'ai noté que, dans les orientations budgétaires, vous évoquiez d'emprunter à hauteur du capital remboursé – ce qui a été fait depuis 2020. Nous avons même baissé de 20 M€ l'endettement. Bon, l'endettement restera à un niveau élevé, mais maintenant, on est face au mur de la dette et nous ne pouvons pas le réduire pour autant.

La variable d'ajustement, ce sont les investissements, avec une priorisation des investissements. Je pense que si « mutatis mutandis » j'évalue l'impact sur les investissements à venir à ce qu'il aurait été nécessaire d'emprunter : 57 M€ de plus pour assurer le PPI (le programme d'investissement). Si j'ai bien compris, il y aura un choix dans les investissements financés et on privilégiera ceux qui bénéficient de cofinancements, que ce soit avec la Région, avec l'État, tous nos partenaires financiers qui permettent d'honorer et de faciliter ces investissements. Je me dis : c'est terrible ; on est comme un catcheur au milieu du ring avec les poings liés, puisqu'en fait, on va choisir des investissements qui sont certes cofinancés et c'est la décision de raison, puisqu'ils coûtent moins cher à la

collectivité ; pour autant, est-ce que ce sont les plus judicieux ? Est-ce qu'aujourd'hui, par rapport à la démographie, par rapport à l'évolution de la situation environnementale... Nous avons eu à la précédente session un exposé très clair sur l'enneigement du territoire, jusqu'en 2050. Donc toutes ces décisions aujourd'hui, qui sont peut-être cofinancées, ce n'est peut-être pas les bonnes décisions au profit du territoire, sachant que nous connaissons tous la courbe démographique, qui, pour les cinq ans qui viennent, ne s'inversera pas ou très peu. Donc, toutes ces réflexions qui sont structurantes d'une pensée et qui sont tout à fait respectables, eh bien, aujourd'hui, je ne suis pas sûr que nous puissions poursuivre sur la démarche qui avait déjà été évoquée par la Chambre régionale des comptes qui faisait que notre territoire était surendetté. Et je crains que... Nous verrons, bien sûr, avec le budget 2025, les options qui seront retenues dans les projets financés en 2025, mais je ne suis pas sûr qu'ils respectent à la fois la cohérence, avec nos moyens financiers, d'une politique qui aujourd'hui sera difficilement tenable. Je pense que nous avons des semelles de plomb et qu'on attend du Département du Cantal d'être plutôt une bouée auprès de tous les Cantaliens.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Vincent DESCOEUR et j'apporterai une réponse après.

M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère

Merci, Monsieur le Président. J'avais prévu de faire un certain nombre de remarques ; celles-ci me permettront de reprendre quelques-unes de celles que vient de faire Pierre MATHONIER, mais je ne vais pas y consacrer un paragraphe particulier, je le ferai au fil de mon propos qui sera, je l'espère, bref, mais il y a beaucoup de choses à dire sur ce contexte budgétaire.

Ce contexte budgétaire est très dégradé, Jean-Yves l'a rappelé, je crois que tout le monde en convient. Un déficit record ; et finalement, du côté du Premier ministre, un vrai choix de responsabilité qui est d'imaginer nous ramener rapidement à cinq points de déficit – ce qui fait encore de nous un mauvais élève, mais ce serait l'infléchissement d'une tendance qui pourrait nous être fatale. Alors, en écho à ce qu'a dit notre collègue FRECHOU, ça passe par 20 milliards de recettes nouvelles et 40 milliards d'économies, étant entendu que l'on peut dans cette enceinte, comme dans l'hémicycle de l'Assemblée, appeler à plus de recettes, si ce n'est que je me permets de rappeler qu'on est quand même un des pays où le taux de prélèvement est le plus élevé, et que, si d'aventure on imaginait que ce taux de prélèvement puisse atteindre de nouveaux sommets, il y a fort à parier que nous le paierions en termes de recettes fiscales et de croissance : ce serait immédiat. L'effort est réparti. On va avoir une difficulté ; le budget sera illisible à la sortie de l'Assemblée nationale, puisque quantité d'amendements – il y a une espèce de concours Lépine des taxes et une quantité d'amendements qui font valoir des milliards, des dizaines de milliards de recettes prévisionnelles qui ne seront jamais effectives. Ce qui est sûr, c'est qu'on vit une période très compliquée. Et quand Pierre MATHONIER nous dit que les autres pays, au lendemain du COVID, ont fait des efforts budgétaires, je souscris à ce qu'il dit. On en a une très belle preuve lorsqu'on évoque un outil dont on déplore tous, demain, le montant minoré, c'est celui du Fonds Vert. Le Fonds Vert, c'est l'illustration parfaite de la dérive. C'est-à-dire que, dans l'année où on a atteint le déficit record, on a créé un Fonds Vert. Bien sûr qu'on était tous heureux de pouvoir accompagner la transition énergétique, mais on l'a abondé avec de la monnaie de singe, puisque ce Fonds Vert de plus de 2 milliards, on l'a abondé avec du déficit. C'est là qu'on n'a pas été raisonnables. Et donc c'est normal qu'on aspire à avoir encore ces outils à notre disposition, et on se battra pour qu'ils puissent exister, mais on est obligé de faire le constat que la situation dont on hérite, pour le coup, est liée à des successions de lâchetés. On ne peut pas dire aux élus « j'ai créé un Fonds Vert, on va vous accompagner dans la transition » et puis, dans la marge, un astérisque nous ramènerait à « il ne sera pas financé sur l'année 2025, vous le retrouverez dans le déficit ». Et Michel BARNIER prend ses responsabilités en imaginant qu'il puisse être revu à la baisse. On s'efforce, dans un premier temps, que cette baisse soit limitée et qu'il ne disparaisse pas.

Situation exceptionnelle. Moi, je voudrais (tu y as fait allusion) vous rassurer sur le fait que... Je crois que Pierre MATHONIER a parlé de gouvernement LR, c'est nous faire trop d'honneur qu'imaginer qu'à 47, nous pourrions tenir dans notre main l'Assemblée, mais plus sérieusement, moi, je veux redire ici que le fait que ce soit Michel BARNIER qui ait accepté la responsabilité de conduire ce Gouvernement n'enlève rien à ma capacité à défendre ce qui me semble juste pour le Cantal. C'est vrai aussi de mon collègue Jean-Yves BONY. J'en veux pour preuve, que nous avons déposé, j'ai personnellement déposé plusieurs amendements visant justement à s'opposer à des mesures qui étaient prises, notamment s'agissant des questions de TVA qui vont changer les règles du jeu alors que des projections ont été faites. C'est vrai aussi, Bruno, l'ADF nous avait alertés de la question du fonds de sauvegarde des Départements, sur lequel nous pensions qu'il puisse être abondé. Et puis, très directement, j'ai interpellé Madame VAUTRIN en commission, lors de son audition, pour solliciter justement la prise en considération de la spécificité des Départements. Ça ne veut pas dire que les autres collectivités doivent toutes supporter des efforts, mais s'il y en a une qui ne peut pas les supporter, c'est bien le Département. Et c'est (je parle sous le contrôle de Jean-Yves) un constat qui fait le consensus dans l'hémicycle. Tout le monde est conscient que les Départements sont dans une situation tout à fait particulière, si ce n'est que, lorsqu'il s'agit de nous accompagner, les renforts manquent à l'appel, pour la bonne raison que l'Assemblée est constituée très majoritairement d'élus urbains et, certains d'entre eux, ont une très mauvaise connaissance du quotidien des Départements.

Une chose est sûre, c'est qu'il y a des corrections qu'il faut apporter dans ce budget. Et quand on en revient à la question des Départements, il y a plusieurs points. Ce qui est sûr, c'est qu'on a une impression, quand on regarde les projections des orientations budgétaires, de déjà vécu. Ce déjà vécu, on ne l'a pas vécu au cours du dernier mandat, on l'a vécu au creux de la vague du gouvernement HOLLANDE. Je me permettrai ici de rappeler, même si on souhaite que ce soit modéré, que le Premier ministre Michel BARNIER a souhaité un prélèvement sur les recettes des Départements, mais que nous venons de vivre un mandat de gel d'inflation et que nous avons auparavant vécu cinq ans de diminutions successives de la dotation globale de fonctionnement. C'est-à-dire que, quand le Département se réunissait dans cette salle, sous ma présidence, on ne se posait pas la question de savoir s'il n'y avait une hausse que de 0,2 ou de 1,3 %, on devait faire face à des coupes budgétaires. Pour ceux qui étaient là à l'époque, je vous rappelle les plans de restructuration des ressources humaines que nous avons pu conduire et puis un certain nombre d'autres décisions que nous avons dû prendre. Donc c'est une impression de déjà vu, ça ne suffit pas à nous consoler, parce que ça signifie que la situation est très tendue. Très tendue.

J'entends le débat sur la dette, et vais apporter un ou deux éléments de réponse à Pierre MATHONIER, mais le vrai critère qui doit être à nos yeux le vrai indicateur, c'est l'épargne. Et malheureusement, cette épargne nous dit deux choses. Elle nous dit que, malgré notre dette... La Chambre régionale des comptes pointe toujours du doigt les dettes, sans s'inquiéter du bon usage qu'on en a fait. Parce que cette dette a été bien utilisée : je vous mets au défi de me faire la liste des investissements du Département dans l'agglomération aurillacoise qui auraient pu être reconsidérés. Quand on fait le pôle universitaire ou le laboratoire attenant, on parie sur l'avenir, qui est au rendez-vous, c'est-à-dire d'avoir un pôle universitaire qui se développe. Quand on accompagne la Collectivité sur les investissements structurants, en ce temps le Prisme, le stade, le centre aqualudique, on fait le pari d'une préfecture attractive. Donc, si on regarde en détail ce à quoi ont servi ces crédits que l'on a empruntés, je pense qu'on arriverait à convenir que la très grande majorité, sinon la totalité ont été d'une utilité incontournable. Mais je referme cette parenthèse. Simplement pour dire que, sur cette question, de l'indicateur, c'est bien sûr l'épargne nette, qui est très inquiétante. On a eu un exercice budgétaire dans le passé, où on a craint qu'elle devienne négative. C'est malheureusement la perspective, si on n'arrive pas à infléchir un certain nombre de décisions. Ça pourrait être la perspective des prochaines années.

Il faut l'en empêcher. C'est pour ça que je souscris aux orientations que vous affichez, en particulier en matière de recours à la dette. Là aussi, pour être très clair, si on se projette trois ans auparavant, on a fait la démonstration à la Chambre régionale d'ailleurs, que, malgré une dette, on pouvait avoir une nette amélioration de nos ratios avec

une épargne nette record en 2023, et l'autre ratio important, qu'est notre capacité à rembourser cette dette, parce que la dette brute n'a pas de sens. Nous avons atteint (je parle sous le contrôle de ceux qui peuvent s'en rappeler, et je crois que ça figurait dans le document), nous étions arrivés à un taux de remboursement de quatre ans, si ma mémoire est bonne, après avoir connu des périodes plus compliquées. Et puis, quand vous nous donnez le titre de Département le plus endetté, je vous rappelle que, quand le Cantal avait une durée de remboursement de 10 ans, la Corrèze en avait 30... Je ne fais aucune allusion à aucun Président qui aurait pu exister, mais il y en a d'autres qui ont été dans des situations bien plus inconfortables que la nôtre.

Tout ça pour dire que ce qui compte, c'est ce taux. Il est aujourd'hui (de mémoire) de huit ans, et on imagine neuf, dix, onze, voire quatorze si tout se dégradait, mais très objectivement, à l'époque, dix années, pour un Département, c'était identifié comme une durée de fonctionnement ordinaire et raisonnable. Ce qui est la preuve, si besoin était, que ce n'est pas l'encours de la dette qui peut venir nous contrarier, mais l'environnement dans lequel on évolue. Et l'environnement dans lequel on évolue, quand il est ordinaire, on sait faire – la preuve, c'est que les dernières années n'ont pas été des années que l'on pourrait qualifier de très fastes, et, malgré cela, on a amélioré nos ratios. Par contre, à juste titre, le Président nous alerte, en nous disant que, si l'environnement venait à se dégrader – et on y est en plein – et bien, on peut aller vers des difficultés. Je crois que ça mérite d'être dit, parce que c'est normal que le DOB soit l'occasion d'un débat avec quelques considérations un peu politiques, mais la réalité, c'est que l'encours de notre dette, malgré les années écoulées, est désormais stabilisé, et qu'à la veille des efforts qu'il va falloir conduire, nous étions dans une dynamique d'amélioration de tous nos indicateurs. C'est le constat.

Et justement, il faut que ces efforts ne soient pas mis à mal et que ces résultats ne soient pas mis à mal. Alors, nous, de notre côté, nous ferons en sorte d'essayer d'atténuer la portée des décisions qui doivent être prises, mais moi, j'assume l'idée qu'on ne peut pas dire « il va falloir faire des efforts, ce sont les autres qui vont le faire ». L'effort va devoir être réparti le plus équitablement possible, en espérant qu'un jour, on puisse profiter des résultats. Ce qui importe aujourd'hui, c'est pour nous de veiller à atténuer ces efforts, et puis, ici, de faire le meilleur usage des moyens dont on peut disposer. Encore une fois, le sujet de préoccupation, c'est l'épargne et la capacité d'autofinancement. Je pense qu'il faut imaginer que, dans les prochaines années, le programme d'investissement pluriannuel qu'on avait projeté puisse être revu à la baisse. Il faudra savoir s'adapter. L'objectif étant que nous puissions très vite retourner à une situation normale, à un environnement normal pour tout le monde, parce qu'encore une fois, ce que l'on découvre laisse sans voix. Ces 50 milliards de plus que ce qu'on avait imaginé en matière de déficit, c'est colossal ! Et si je voulais faire un raccourci, je dirais « heureusement que quelqu'un s'y colle ! », parce que les candidats à une opération de redressement qui n'aura pour corollaire qu'une impopularité ne sont pas si nombreux, sauf à dire qu'il y en a quelques-uns, mais que la situation pourrait empirer avec eux.

Donc pour revenir à notre débat, ce que je voulais dire aussi, c'est important, c'est qu'à l'heure où on demande un traitement particulier des Départements (c'est ce que l'on fait avec Jean-Yves et d'autres collègues), la conjoncture était plutôt favorable pour nous, parce qu'Éric WOERTH a rendu un rapport qui, presque contre toute attente, identifie le Département comme finalement l'échelon qui a un rôle et qui doit pouvoir demain jouer encore plus un rôle, notamment, Gilles, dans la transition énergétique, où il est identifié comme au bon emplacement pour embarquer les autres. Ça va dans le sens de ce que tu proposes. Donc on est dans une situation un peu particulière, où d'un côté, on a des difficultés que, globalement, une majorité reconnaît, et auxquelles, pour le moment, on n'a pas de réponse concrète et déterminante (ça, c'est plutôt le bon aspect, parce qu'il ne faut pas voir que les choses négatives) et de l'autre côté, le Département a tendance à retrouver des lettres de noblesse en termes d'identification. C'est encore plus vrai au lendemain de la période COVID, où il a eu à jouer un rôle. Et puis on évoquait ce sujet ce matin, c'est lui qui tient à bout de bras tout le secteur du grand âge, de la dépendance, parce que l'État imagine de grandes lois, mais pendant ce temps, c'est nous qui assurons l'essentiel.

Donc les orientations budgétaires, ce n'est pas un budget ; on n'est pas encore dans les chiffres. On reviendra devant vous, avec, je l'espère, quelques avancées pour ce qui est des collectivités. Le texte va aller au Sénat, puis il y aura une commission mixte paritaire. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a un effort qui est demandé. Ça serait intéressant aussi de détailler peut-être, à l'attention de tous mes collègues, l'effort qui est demandé en termes de prélèvement des recettes. Même si c'est contrariant, c'est beaucoup moins brutal que les baisses de dotations que nous avons vécues, puisque les prélèvements sur les recettes consistent à faire un prélèvement qui, quelque part, est provisionné et est censé nous revenir au cours de l'exercice futur. Ce n'est pas tout à fait la même nature d'effort qu'une succession de baisses de dotations. On rentrera dans ce détail au moment du budget. Je voulais juste vous assurer que nous sommes très vigilants sur ces dossiers et qu'encore une fois, malgré la présence de ministres Les Républicains dans la coalition gouvernementale, notre niveau d'exigence n'a pas baissé. Nous nous battons bec et ongles pour que les dispositions qui ne semblent pas servir les intérêts du Cantal puissent être reconsidérées. Merci.

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci pour cette intervention. Gilles COMBELLE.

M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes

Très brièvement. Merci, Vincent, d'avoir rappelé le contexte et que la dégradation de nos ratios n'était pas directement liée non plus complètement à nos décisions. Et, comme le disait Pierre MATHONIER, en 2020, la Cour des comptes faisait un certain nombre d'observations, mais elle en fait tous les ans, des observations, et elles ne sont pas toujours toutes judicieuses non plus. La dégradation de nos ratios n'était pas linéaire, puisque nous avons eu, comme le dit Vincent, une période où nos ratios avaient connu une évolution qui n'était pas défavorable. La dégradation de nos ratios est plus liée, je le dis et le répète, aux décisions de l'État qu'aux nôtres. Et nos investissements, comme l'a rappelé Vincent, bénéficient... Quand on s'endette (comme sur nos communes aussi, on le fait tous, à Aurillac, au Rouget, à Saint-Flour, à Massiac), on emprunte sur des investissements qui sont sur la durée et pour nos populations. Et quand le Président dit que nous allons orienter nos investissements sur ceux qui pourraient être subventionnés, ce n'est pas qu'eux. On ne définit pas notre politique d'investissement par rapport à ça. Par contre, effectivement, quand on a un choix qui se présente à nous, il est bien évident qu'on va privilégier l'investissement subventionné, parce que, si on allait dans ce sens (je lance une petite boutade, mais), on achèterait des vélos électriques pour déneiger nos routes, on doit bien trouver une subvention pour ça, mais on ne va pas le faire. Donc on a bien encore ce choix, quelque part, d'orienter nos investissements, mais faisons-le de façon assez pragmatique.

Enfin, sur le fonctionnement de la collectivité, effectivement, il y a des efforts qui sont demandés au niveau des services, comme on le fait dans nos communes, et là, je remercie aussi les efforts et les réflexions que font nos agents pour essayer de rationaliser un petit peu nos modes de fonctionnement, ce qui est légitime dans ces périodes de difficultés financières. En tout cas, merci à eux de se prêter à cet exercice indispensable pour nous !

M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal

Merci. Simplement, pour terminer, je voulais rappeler que, si l'État est face à un mur d'endettement, c'est du fait d'un déficit permanent et qui augmente en fonctionnement : ce n'est pas du tout les mêmes difficultés ou la même problématique que pour le Département. Nous, notre difficulté, Monsieur MATHONIER, ce n'est pas l'endettement, c'est plutôt le fonctionnement. J'ai souvent tendance à le dire, les collectivités départementales ont trois types de dépenses : on a les dépenses de fonctionnement, les dépenses d'investissement et les prestations sociales. Nous sommes les seuls à avoir ces prestations sociales qu'on ne maîtrise pas, et c'est bien elles effectivement qui posent (entre autres) souci, et la manière dont les gouvernements successifs s'amusent avec nos dépenses et nos recettes. Et le gouvernement HOLLANDE, si j'ai bonne mémoire, ne passe pas à côté non plus, parce qu'il me

semble bien qu'il a supprimé à peu près 11 milliards de DGF. Ça s'est traduit par -7 M€ pour le Conseil départemental, pour l'année. Si je cumule durant le mandat, c'est au moins aussi dur que ce que nous propose le gouvernement BARNIER ; et vous ne rajoutez pas non plus l'augmentation des 10 points de RSA qu'il a mis, à raison de 2 % de plus par an, en plus de l'évolution qui est cadrée habituellement. Donc là aussi, c'est 1,5 M€ supplémentaires pour la collectivité. Donc je crois qu'on a simplement une différence d'appréciation lorsque les mesures sont prises à ce niveau-là.

Sur les points, ce que vous avez dit, vous dites « on comprend, il faut faire quelque chose, mais sur le fonctionnement, ce n'est pas possible ». La CNRACL, ça va tendre l'ambiance sociale ou alors on va avoir une pression sur les RH ». Et donc, comment fait-on ? Pas de solution. C'est là où je dis « on a un devoir de vérité, on a une obligation de lucidité, et surtout, à un moment donné, il faut bien qu'on assume des solutions ».

Sur l'emprunt, effectivement, aujourd'hui, l'emprunt, on le stabilise. On stabilise l'encours, on rembourse notre dette, il n'y a pas de difficultés, même si on ralentit et on stoppe pour le moment le désendettement.

Quant à l'investissement, qui fait la variable d'ajustement, la hiérarchisation, bien évidemment qu'il faut qu'on s'appuie sur les cofinancements. Alors, je vous rassure quand même : les cofinancements que nous avons imaginés sur certains projets, que ce soit sur du projet routier avec l'idée de faciliter notre raccordement au réseau à grande vitesse, prioriser les investissements qui ont trait (ce que je disais à Stéphane FRECHOU) à la transition énergétique, notamment au niveau des collèges, il me semble que ça, c'est partagé, donc je ne vois pas de sujet, effectivement, sur ce dossier.

Toujours est-il que, sur les orientations qui vous sont proposées, c'est d'une part, premièrement, de maintenir nos politiques publiques pour l'exercice 2025 ; c'est de rechercher de l'efficience sur le fonctionnement, y compris en réinternalisant un certain nombre de politiques que nous avons externalisées à une époque ; c'est de maintenir notre capacité de remboursement au niveau actuel et puis c'est surtout la hiérarchisation des investissements en fonction des cofinancements.

Maintenant, il nous reste quelques semaines pour construire le budget, avec nécessité de déjà anticiper sur les exercices suivants, ce qui n'est pas forcément très simple, mais c'est tout le travail que l'on doit faire dans les semaines à venir.

Il me reste à vous remercier d'avoir participé à cette session.

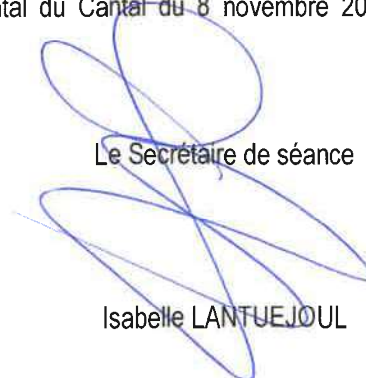
Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 8 novembre 2024 adopté par l'Assemblée départementale le 16 décembre 2024.

Le Président du Conseil départemental



Bruno FAURE

Le Secrétaire de séance



Isabelle LANTUEJOL